Revenue Canada
Customs and Excise

1990-91
Estimates

Part III

Expenditure Plan

90-03669/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1991-III-36

ISBN 0-660-55601-4

1990-91 Estimates

Part III

Revenue Canada
Customs and Excise

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

The Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program including a summary of its current plan and performance. Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 — 4
B Use of 1988-89 Authorities — 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91 — 6
1. Highlights
2. Summary of Financial Requirements — 7
B. Recent Performance
1. Highlights — 8
2. Review of Financial Performance — 9
C. Background
1. Introduction — 10
2. Mandate — 10
3. Program Objective — 11
4. Program Organization for Delivery — 11
D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program — 13
2. Initiatives — 15
E. Program Effectiveness — 17

Section II
Analysis by Activity

A. Excise — 21
B. Customs — 31
C. Corporate Administration — 43

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object — 46
2. Personnel Requirements — 47
3. Capital Expenditures — 49
4. Revenue — 50
5. Net Cost of Program — 51
6. Remissions — 52
B. Other Information — 53
C. Index — 57

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates	1989-90 Main Estimates
	National Revenue		
	Customs and Excise		
1	Operating expenditures	474,793	435,016
5	Capital expenditures	13,739	9,336
(S)	Minister of National Revenue - Salary and motor car allowance	49	48
(S)	Contributions to employee benefit plans	60,472	54,867
Total Department		549,053	499,267

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1990-91 Main Estimates
	National Revenue	
	Customs and Excise	
1	Customs and Excise - Operating expenditures	474,793,000
5	Customs and Excise - Capital expenditures	13,739,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates				
	Authorized person-years*	Budgetary			1989-90 Main Estimates
		Operating	Capital	Total	
Excise	1,667	90,655	1,132	91,787	89,825
Customs	7,390	376,951	6,907	383,858	339,715
Corporate Administration	802	67,708	5,700	73,408	69,727
	9,859	535,314	13,739	549,053	499,267
1989-90 Authorized person-years	9,691				

*See figure 31, page 48, for additional information on person-years.

B. Use of 1988-89 Authorities

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for use	Actual Use
	Customs and Excise			
1	Operating expenditures	417,995,000	427,812,961	424,746,259
5	Capital expenditures	11,018,000	23,721,000	23,248,521
(S)	Minister of National Revenue - Salary and motor car allowance	45,800	46,825	46,825
(S)	Contributions to employee benefit plans	52,681,000	54,461,000	54,461,000
Total Program - Budgetary		481,739,800	506,041,786	502,502,605

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91

1. Highlights

- The Department will complete the implementation of the five-year downsizing plan which was developed in response to the May 1985 Budget (see page 17).

- The Department will pursue its National Drug Strategy activities by concentrating on areas of highest risk and greatest impact (see page 15).

- The Department will continue to implement and administer the Customs aspects of the Canada - United States Free Trade Agreement (see page 16).

- The Department will provide a Customs presence at Terminal III of Toronto's Pearson International Airport which is scheduled for completion in September 1990 (see page 15).

- The Department will continue to plan and prepare for the possible implementation of the Goods and Services Tax, pending the passage of the relevant legislation.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Change	For Details See Page
Excise	91,787	160,393	(68,606)	21
Customs	383,858	356,738	27,120	31
Corporate Administration	73,408	68,042	5,366	43
	549,053	585,173	(36,120)	
Person-years*	9,859	10,385	(526)	

*See figure 31, page 48 for additional information on person-years.

Explanation of 1989-90 Forecast: The 1989-90 expenditure forecast (as at November 30, 1989), which includes items approved for inclusion in Supplementary Estimates, is $85.9 million and 694 person-years more than the 1989-90 Main Estimates. This is the result of various issues facing the Department, primarily:

	Millions	Person-Years
• Goods and Services Tax Preparation	$68.3	469
• Pearson International Airport	4.2	75
• Canada - United States Free Trade Agreement	10.4	150
• Operational Resource Pressures	3.0	-

Explanation of Change: The estimated expenditures for 1990-91 Main Estimates are lower than the 1989-90 forecast by $36.1 million (6.2%). This results from an increase of $11.6 million in personnel costs, offset by a $15.4 million decrease in capital costs and a $32.3 million decrease in operating and maintenance costs. The increase in personnel costs is attributable to increased salary and wage rates as a result of signed collective bargaining agreements and provisions for unsigned agreements. The decrease in capital and operating requirements is mainly attributable to funding provided in 1989-90 but not continued in 1990-91 for implementation of the Canada - United States Free Trade Agreement and for planning and preparing for the possible implementation of the Goods and Services Tax.

The estimated person-year utilization for 1990-91 is less than the 1989-90 forecast by 526 person-years. This is primarily due to the impact of the person-year reduction plan, the reduced resource requirements in 1990-91

associated with implementation of the Canada - United States Free Trade agreement and the planning and preparing for the possible implementation of the Goods and Services Tax.

Figures 2 and 3 illustrate the departmental resource distribution for 1990-91.

Figure 2: Person-Years by Activity 1990-91

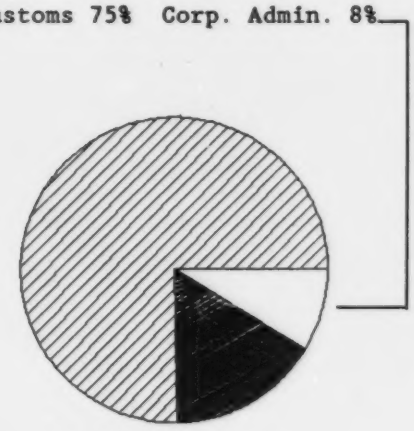

Figure 3: Gross Expenditures by Category 1990-91

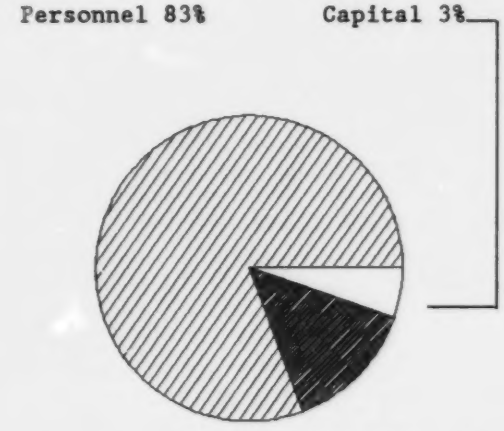

B. Recent Performance

1. Highlights

- The Department continued to implement the five-year person-year reduction plan, resulting in a saving of 924 person-years to March 31, 1990 (see page 17).
- The value of narcotics seizures by Customs Drug Teams and regular Customs Operations in 1988 was $396 million (see page 15).
- Implementation of the Canada - United States Free Trade Agreement systems and procedures, including the revision of the Customs Tariff, policy development, staffing, training, public education and site renovations, were generally completed during 1988-89 (see page 16).
- The preparations for commencing Customs activities at Terminal III of Toronto's Pearson International Airport are currently underway and on schedule (see page 15).

- The Excise Commercial System now provides the Department with a sophisticated and integrated system to facilitate the collection of over $18 billion a year in government sales and excise tax revenues (see page 16).

- The Department has established a preparatory planning group for the proposed Goods and Services Tax.

- The administration of the Gasoline and Diesel Fuel Tax Rebate Program, previously scheduled to terminate on December 31, 1989, has been extended to December 31, 1990 (see page 15).

2. Review of Financial Performance

Figure 4: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Excise	90,186	76,237	13,949
Customs	331,899	332,329	(430)
Corporate Administration	80,418	73,174	7,244
	502,503	481,740	20,763
Person-years*	9,724	9,577	147
Total Revenue Collected	27,781,242		

*See figure 31, page 48 for additional information on person-years.

Explanation of Change: The increase in person-years utilized during fiscal year 1988-89 is primarily attributable to resources received for the implementation of interim sales tax measures and the Canada - United States Free Trade Agreement. Budgetary expenditures were $20.8 million or 4.3% more than the Main Estimates. This is a net figure generally composed of:

	Millions
• Supplementary Funding	
• Excise Commercial System	$6.5
• Interim Sales Tax Measures	7.7
• Gasoline and Diesel Fuel Tax Rebate Program	2.2
• Canada - United States Free Trade Agreement	14.8
• Under-utilization of personnel costs resulting from unsigned bargaining agreements	(9.3)
• Miscellaneous Lapses	(1.1)

C. Background

1. Introduction

The Department of National Revenue, Customs and Excise, consists of one program headed by a deputy minister who reports to the Minister of National Revenue.

The Department's mission is to achieve compliance with all legislation for which it has administrative responsibility in an efficient and responsive manner. In fulfilling this mission, Customs and Excise collects duties and taxes, controls the movement of people, goods and conveyances entering or leaving Canada and protects Canadian industry from unfair foreign competition. Customs and Excise strives to continuously project a public image that is positive, fair, unbiased and responsive to the needs of its international and domestic clients.

Customs and Excise plays an important role in implementing the Government's socio-economic policies. For instance, the Department is responsible for providing an initial screening process at points of entry on behalf of other government departments such as Agriculture, Health and Welfare and Employment and Immigration.

In the area of economic policy, the Department is involved in implementing the Free Trade Agreement with the United States and Canada's multilateral trade agreements under the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT). Domestically, Customs and Excise is called upon to support the Government's fiscal plans by administering the tax laws falling within its jurisdiction and to protect Canadian industry from injurious competition from foreign sources.

The Department's approach to conducting its business operations is outlined in its Statement of Operating Principles. The Statement is a summary of the corporate philosophy intended to guide management and employees in carrying out everyday business activities. The goals, strategies and plans adopted in future years will reinforce the departmental philosophy contained in the Statement. The Statement of Operating Principles is presented in Section III (see page 53).

2. Mandate

The Department of National Revenue Act charges Customs and Excise with the responsibility for "the control, regulation, management and supervision of duties of Customs and Excise including taxes imposed by the Excise Tax Act." The Minister of National Revenue is responsible for administering the Customs Act. Other major statutes included in the legal mandate of Customs and Excise are the Customs Tariff, the Special Import Measures Act, the Excise Act and the Excise Tax Act, all of which are the legislative responsibility of the Minister of Finance.

Customs and Excise also administers some 70 pieces of legislation on behalf of other departments, notably, Agriculture, Health and Welfare,

Consumer and Corporate Affairs, Industry, Science and Technology, Statistics Canada and Employment and Immigration Canada. Acts administered in whole or in part by Customs and Excise are presented in Section III (see page 55).

3. Program Objective

The Customs and Excise objective is "to ensure that all duties, taxes and other relevant charges and levies are assessed, collected and where appropriate, refunded; to control, for the protection of Canadian industry and society, the movement of people, goods and conveyances entering or leaving Canada as required to achieve compliance with legislation; to protect Canadian industry from real or potential injury caused by the actual or contemplated importation of dumped or subsidized goods, as well as by other forms of unfair foreign competition."

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Customs and Excise Program consists of three activities: Excise, Customs and Corporate Administration. Figure 5 illustrates the activity structure and related sub-activities.

Figure 5: Activity Structure

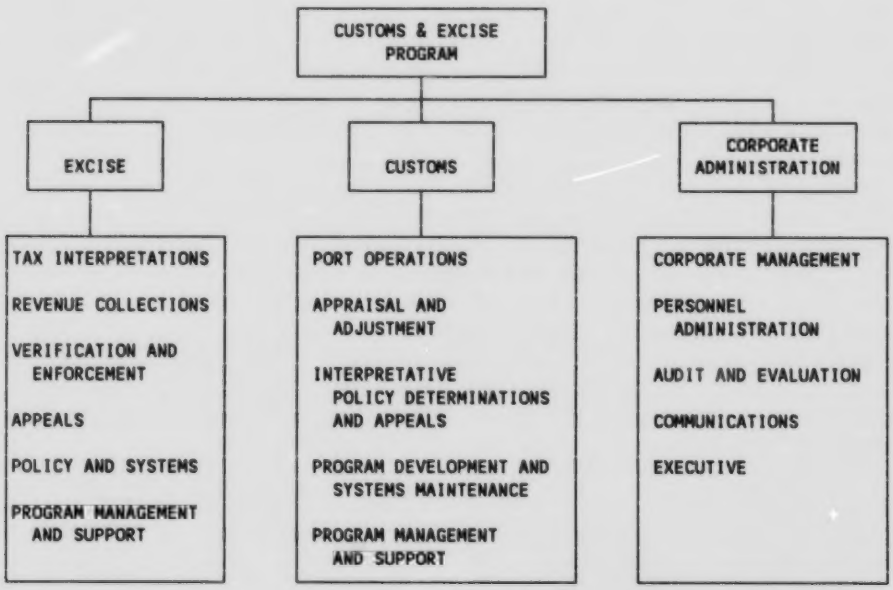

While the Excise and Customs activities support the same program objective, each is viewed as a distinct business entity. Each activity is responsible for different legislation and generally deals with a different clientele. For instance, the Excise Activity administers the Excise Act and the Excise Tax Act which affect licensed manufacturers and wholesalers, distillers, brewers, tobacco manufacturers, etc.

The Customs Activity administers the Customs Act, the Customs Tariff and the Special Import Measures Act and deals mainly with Canadian and international travellers, Canadian manufacturers, importers and exporters, etc. The Corporate Administration Activity includes the central administrative and functional services necessary to effectively and efficiently support the Excise and Customs activities.

Organizational Structure: Customs and Excise activities are delivered centrally through its Headquarters in Ottawa, and regionally through regional/district offices and facilities across Canada. The organization corresponds to the activity structure, i.e. Excise, Customs and Corporate Administration. Its senior management cadre consists of five Assistant Deputy Ministers, two Directors-General, two Directors and a General Counsel, all of whom report to the Deputy Minister.

The Excise function is headed by an Assistant Deputy Minister and consists of 9 regional and 26 district and sub-district offices in addition to Headquarters in Ottawa. The Excise operation collects about $20 billion in revenue annually and accounts for 1,667 person-years.

The Customs function is performed by the Customs Operations Branch and Customs Programs Branch, each of which is headed by an Assistant Deputy Minister. This activity is administered through 10 regions providing service to the public in some 560 locations across the country in addition to Headquarters in Ottawa. The Customs Operations Branch includes regional Customs operations which account for 6,961 person-years. The Branch collects over $7 billion annually in import duties and taxes. The Customs Programs Branch (429 person-years) is located in Ottawa, except for a small number of officers who are abroad and involved primarily in investigative functions in foreign countries.

The Corporate Administration function consists of the Corporate Management and Personnel Administration branches, each headed by an Assistant Deputy Minister; Audit and Evaluation and the Communications branches, each of which is headed by a Director General; and the Executive Office. The Executive Office includes the Departmental and International Affairs Division and Internal Affairs Division, each headed by a Director, and the Legal Services Branch, headed by a General Counsel. The Corporate Administration organizations are located primarily at Headquarters in Ottawa and account for 802 person-years.

The relationship between the departmental organizational structure and the activity structure, together with a more complete breakdown of 1990-91 resources, are shown in Figure 6.

Figure 6: 1990-91 Resources by Organization/Activity

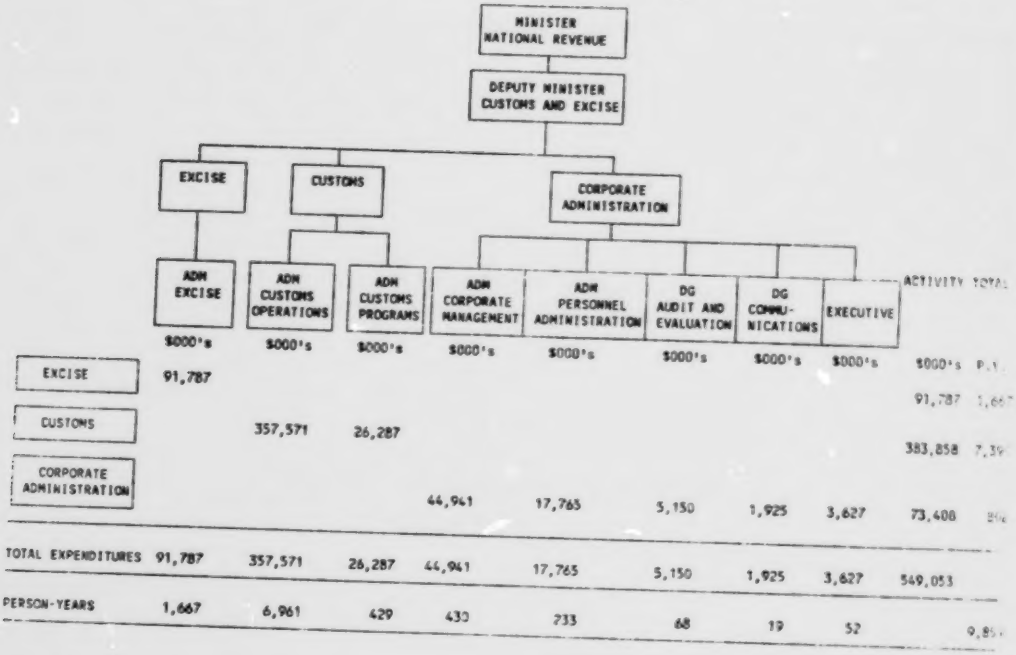

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Programs

The Department will be facing significant environmental as well as business changes over the next several years. The key factors which will be of particular importance for Customs and Excise are discussed below.

Economic Conditions and Workload: Changes in economic and business conditions have a marked effect on the behaviour of the travelling, importing and exporting publics served by the Department and pose a challenge to the Department's ability to deploy resources efficiently and effectively.

The present era is characterized by the move towards more liberalized trade, particularly within existing and emerging trade blocks. Major examples of this are the Canada - United States Free Trade Agreement (FTA), Europe 1992 and the current round of General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) negotiations.

International trade has been one of the busier sectors of the Canadian economy in terms of both growth activity and in terms of strategic undertaking. The United States continues to account for over two thirds of the merchandise imported into Canada with the European Economic Community and Japan accounting for most of the remainder. It is expected that imports will continue to increase at a steady rate over the next 10 years.

In terms of workload for Customs, the next decade will be dominated by major business changes prompted by strategic developments (e.g. proposed sales tax reform, GATT, the Canada - United States Free Trade Agreement and deregulation of the transportation industries). A substantial growth in overall Customs workload is expected over the next decade in the commercial area and in terms of international travellers processed. Based on past trends, commercial documents processed and the number of travellers processed are expected to increase in 1990-91 at a rate of 15% and 7%, respectively.

The workload of Excise continues to grow as a result of government policy changes and business conditions. The federal budgets of the last three years and the White Paper on Tax Reform 1987 contained measures which resulted in substantial increases in the number of Excise licensees. The impact on departmental workload of the possible implementation of the proposed Goods and Services Tax, particularly for Excise, can also be expected to be significant.

Government Policy Decisions: The most important Government policy decisions affecting the operations of Customs and Excise in years to come include the following:

- tax reform (as exemplified by the proposed implementation of the Goods and Services Tax to replace the current Manufacturers' Sales Tax) and other tax changes;
- efforts to reduce the amount of illegal drugs entering Canada;
- ongoing and accelerated trade liberalization with the implementation of the Canada - United States Free Trade Agreement and the results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negotiations;
- continuing government efforts to reduce the federal deficit through person-year and cost reductions;
- the deregulation of the trucking and airline industries;
- increased demands for service from client groups; and
- the trend toward privatization of government operations.

The extent to which the Department is affected by these policy decisions will vary from ongoing support for some decisions to the actual implementation and enforcement of others.

Technological Changes: Over the next few years, major technological changes in departmental operations, systems and procedures (e.g. EDP systems changes, acquisition of sophisticated X-ray equipment, enhanced personal security and communications systems, etc.) will enable the Department to respond more rapidly, effectively and with increased sensitivity to public needs. As these changes take place in both the Excise and Customs activities, the Department's ability to adjust rapidly to economic and business conditions will be enhanced and overall program effectiveness will improve. The Department's implementation of many technological changes will be complicated by other changes taking place at the same time as a result of other government policy decisions.

2. Initiatives

In 1990-91, Customs and Excise will continue to pursue the following new initiative which was not reported in prior Expenditure Plans.

Terminal III of Pearson International Airport: Transport Canada is coordinating construction of a third terminal at Toronto's Pearson International Airport. It is scheduled for completion in September 1990. The terminal will include facilities for customs processing of international travellers. Resources approved for this initiative are $4.2 million and 75 person-years in 1989-90, $4.2 million and 100 person-years in 1990-91, and $4.0 million and 100 person-years in 1991-92.

Update of Previously Reported Initiatives

Customs and Excise is still engaged in or has completed a number of initiatives described in previous Expenditure Plans. Updates on these initiatives are provided below.

National Drug Strategy: In February of 1984, the Department firmly established drug interdiction as a major priority. Specialized Customs Drug Teams supported by detector dog teams, equipment, communications and vehicles were created to move within Customs regions providing expertise during busy, high-risk periods at ports of entry. This program was expanded as part of the National Drug Strategy established in 1987 in response to the concerns of Canadians about drug abuse. Canada Customs is in the front line in the war against drugs. The results of its specialized approach are evident. Drug seizures by Customs in 1986 totalled $380 million; $322 million and $396 million worth of drugs were seized in 1987 and 1988, respectively. In the first 10 months of 1989, drug seizures have totalled over $110 million.

The Gasoline and Diesel Fuel Tax Rebate Program: This program, which came into effect December 1, 1984, was originally scheduled to end December 31, 1987. The Minister of Finance has since extended the program to

December 31, 1989, and, most recently, to December 31, 1990. Actual costs for 1988-89 were 70 person-years and $2.2 million. The resources required to continue this program in 1989-90 are forecast at 75 person-years and $3.1 million. The required resources for 1990-91 are estimated at 75 person-years and $3.2 million (see page 29).

Personal Alarm Security System (PASS): The Personal Alarm Security System was conceived in 1983 as an automatic unobtrusive alarm system enabling Customs Inspectors working in isolation at major ports or alone at remote locations to summon assistance if needed. Current plans call for full completion of the Personal Alarm Security System in 1994-95.

PASS project expenditures for 1988-89 were 13 person-years and $1.5 million. Expenditures for 1989-90 are forecast at 15 person-years and $0.7 million. Future resource requirements are as follows: $5.2 million and 16 person-years in 1990-91; $7.6 million and 18 person-years in 1991-92.

Canada - United States Free Trade Agreement: The Free Trade Agreement took effect on January 1, 1989 and will be phased in over a period of 10 years. Revision of the Customs Tariff, policy development, staffing, training, public education, site renovations and implementation of FTA systems and procedures were generally completed during 1988-89. Free Trade-related workload in future years will be focused on the administration of the rules of origin (the most critical factor governing Customs administration of the FTA), the consequential upgrading of automated support systems and the implementation of changes to special import legislation.

Total resources required for the implementation and ongoing administration of the FTA are as follows: 75 person-years and $14.6 million in 1988-89; 225 person-years and $16.6 million in 1989-90; 175 person-years and $10.8 million in 1990-91; and 175 person-years and $10.4 million in 1991-92.

Excise Commercial System (ECS): The Excise Commercial System, which was implemented in 1989, represents a major step by the Department to develop and implement a national automated system to support Headquarters and regional operational and management needs. This system supports the uniform application of Excise legislation and provides an integrated information system for the Department. The system is designed to enhance the Department's ability to collect revenues and to improve the effectiveness of the revenue accounting and client base system.

Actual costs for 1988-89 were 39 person-years and $7 million. Expenditures for 1989-90 are forecast at 39 person-years and $5 million. Resource requirements for 1990-91 for the ongoing operation and maintenance of the system are estimated at 23 person-years and $3.0 million.

Commodity Tax Reform: Customs and Excise, as administrator of the current manufacturer's sales tax, established a Commodity Tax Review Group in 1988-89 to assist the Department of Finance in developing policy, examining the administrative implications of proposals, designing required enforcement and compliance programs, and ensuring that Customs and Excise is in a state of readiness to implement reforms in the area of federal sales tax. In 1989-90, the work of this group was absorbed by the Goods and Services Tax Planning Group.

Actual costs incurred for commodity tax reform in 1988-89 were 15 person-years and $1.6 million. The forecast expenditures for 1989-90 to plan and prepare for the potential implementation of the proposed new GST are 579 authorized person-years and $74.3 million, including 110 person-years and $5.9 million reallocated from within the Department's base.

Person-Year Reduction Measures: In response to the Government's request to reduce the size of the Public Service, Customs and Excise developed a five-year downsizing plan in 1986-87 which, when fully implemented, will have resulted in a total reduction of 954 person-years as of April 1, 1991. Reductions have been achieved without compromising service levels, government revenues, or the safety and security of the Canadian public.

E. Program Effectiveness

The Department's program delivery is based on the integrity of its clientele and on the principle that the vast majority will comply with the law when it is equitably and uniformly applied in a manner responsive to their needs. In the context of the Canadian tax administration system, which is based on voluntary self-assessment, the timely dissemination of information relative to changing laws, programs or policies is critical. Parallel with the concerted efforts dedicated to the facilitation of voluntary compliance, the Department must discourage the evasion of legal obligations through a comprehensive enforcement program.

The Department's program must achieve an appropriate balance between facilitation and enforcement so as to ensure that neither is compromised by the way the Department is managed. Program effectiveness of the Department is best addressed in terms of its two principal activities, Excise and Customs.

Excise: The Excise activity administers the Excise Act, the Excise Tax Act and other relevant legislation, and thereby ensures that duties, taxes and other relevant charges and levies are assessed, collected and, where appropriate, refunded at least cost to the public and in a manner which ensures the highest degree of public confidence in the integrity, efficiency and fairness of the excise process.

In the Canadian tax system, the onus remains on the taxpayer to fulfill legal obligations in the identification and remittance of tax liabilities as specified by law. In keeping with the Department's communication strategy and operating principles, the effective dissemination of information in a timely and responsive manner is imperative for the facilitation of voluntary compliance. In view of the complexity of the law, there are taxpayers who find it difficult to comply in spite of the extensive information provided, while in other cases there is intentional non-compliance. The Excise audit program provides as much a service for the taxpayer in identifying credits as in ensuring that the full amount of tax is paid.

Three evaluation studies relating to the Excise activity are addressed below.

(i) An evaluation of the Excise Duty function was completed in 1988-89. The primary role of the function is to protect excise duty revenue. This is achieved through the regulation of activities of companies that manufacture, store, transport and use dutiable products (e.g. tobacco, alcohol). The function uses the regulatory powers entrusted to it to ensure that excise duty and other relevant charges and levies are assessed, collected and, where appropriate, refunded.

The study concluded that revenue is collected appropriately and that most mispayments are unintentional and are ultimately corrected. In general, the function successfully deters non-compliance through the promotion of voluntary compliance balanced with surveillance and audit activities. The current rate of surveillance and audit activities was found to be appropriate for the administration of the program as it currently exists, although it was noted that structural changes to the program and amendments to related legislation could be effected to make the program more applicable to today's environment. An action plan has been prepared to respond to the findings of the study.

(ii) An evaluation of the Revenue Collections component of the Excise Program was completed in 1989-90. Revenue Collections provide the administrative process through which licensees declare their tax liabilities and remit their federal sales and other taxes payable through the Excise Program.

The study concluded that, overall, the component is effectively carrying out its mandate of collecting excise-related taxes and that lost revenue has declined marginally as a percentage of program revenue over the last two years. The effectiveness in Revenue Accounting had declined, however, due to the impact of accelerated payments and the inability of the program's previously outdated accounting system to cope with such program changes. The accelerated payments, a legislative change made in

1988, requires taxpayers to make installment payments towards the tax that is due at the end of the month. This requirement separated for the first time the due dates for remitting payments and filing returns. An adjusting payment, if necessary, is required by the due date, at the same time the return must be filed. Bill C-80, which introduced a new appeal procedure that allows licensees a 90-day appeal period on assessments, has increased the workload of the Revenue Collections function in terms of the number of accounts in default and the amount of time required to complete a case. This has not, however, had a negative impact on program revenue as the growth in bad debts has generally been paralleled by the growth in program revenue. The study also found that the function is carried out in a fair and equitable manner, with the collections officers being flexible, sensitive and responsive to the taxpayer's situation. The recent introduction of a fully automated on-line system will address the deficiencies of the Revenue Accounting function and facilitate the achievement of the Revenue Collections mandate in a cost-effective manner. The study concluded that neither the payment nor filing requirements are a major concern to taxpayers, who are generally satisfied with the requirements of the program. The penalty structure was found appropriate to encourage compliance.

(iii) An evaluation study of the Verification and Enforcement component is underway and targeted for completion in 1989-90. This component verifies compliance of licensees with Excise legislation in calculating their liability for several taxes administered by the Excise activity, the main one being the federal manufacturers' sales tax. The component is also responsible for conducting routine audits of taxpayer records, investigating cases of suspected tax fraud and verifying the validity of taxpayer claims for refunds of overpaid taxes. The evaluation study is examining three issues, i.e. the effectiveness of the component in achieving its objectives, the adequacy of the penalty structure which supports this activity and the alternative systems or resourcing strategies that could improve the effectiveness of the Verification and Enforcement program.

Customs: The Customs activity administers the Customs Act, the Customs Tariff, the Special Import Measures Act and other relevant legislation. It thereby controls, for the protection of Canadian industry and society, the movement of people, goods and conveyances entering or leaving Canada. In administering this legislation, the Customs activity also protects Canadian industry from real or potential injury caused by the actual or contemplated importation of dumped or subsidized goods as well as other forms of unfair foreign competition. Three evaluation studies or assessments relating to the Customs activity are addressed below.

(i) An evaluation study of the Adjudications component was completed in October 1989. The primary function of Adjudications is to review all

seizures involving appeals and to respond to appeals against such seizure actions, in order to ensure that penalty provisions are interpreted and applied equitably and consistently. The study examined four issues, three of which were concerned with the internal controls of the Adjudications function and its impact on the overall Customs and Excise Program. The fourth issue addressed broader questions regarding the Adjudications function as an appropriate administrative review process. The results of the study indicate that the program is working well. The Department has in place an infrastructure to review appealed seizures which provides fair treatment to those seeking redress. Of all appealed seizures, 54% are mitigated, indicating that ministerial decisions are equally balanced between the Department and its clientele. The study also found that the current form of review as undertaken by the Adjudications function is appropriate and meets the objectives of fairness, equity and consistency. However, program improvements are required to more effectively support the Adjudications activities and to communicate to other departmental branches the changes or policy implications which result from ministerial decisions. A plan to implement these improvements is currently under development.

(ii) As part of an ongoing evaluation of the Customs Act in preparation for a parliamentary review pursuant to section 168 of the Act, an evaluation study of the Customs Act Revision Objectives was completed in 1989-90. The study addressed the five objectives of the revision and concluded that three of the objectives had been achieved, i.e. those pertaining to the elimination of obsolete and inconsistent provisions, the reorganization of the enforcement and appeal provisions and the restructuring of the sections of the statute into a logical sequence. The remaining two objectives, the simplification of customs procedures, and the provision of greater flexibility in order to cope with developments in transportation, communications and business trade practices, continue to be pursued by the Department.

(iii) An evaluation assessment study of the Tariff Administration Program is underway and is expected to be completed in 1989-90. This program is responsible for the identification, description, classification and tariff treatment of imported goods according to the Canadian Customs Tariff and the Harmonized Commodity Description and Coding System. The assessment study will identify potential evaluation issues and assess the extent to which these issues should be further examined in an evaluation study.

Section II
Analysis by Activity

A. Excise

Objective

The objective of the Excise Activity is to administer the Excise Act, the Excise Tax Act and other relevant legislation and thereby ensure that duties, taxes and other relevant charges and levies are assessed, collected and, where appropriate, refunded at the least cost to the public and in a manner which ensures the highest degree of public confidence in the integrity, efficiency and fairness of the excise process.

Description

In administering the Excise Act, Excise Tax Act and other relevant legislation, the management focus in the Excise Activity is placed on six areas or sub-activities.

Tax Interpretations: This sub-activity ensures that eligible taxpayers are identified and licensed. Licensees, refund claimants and other members of the public known to be affected by the law are provided with information and interpretations concerning entitlements and obligations with respect to Excise legislation, policy and administrative procedures. This sub-activity accounts for 17% of the total budgetary resources allocated to this activity.

Revenue Collections: This sub-activity ensures that revenue from licensed taxpayers consisting of voluntary remittances, as well as overdue taxes, duties and related penalties, is collected, deposited and accounted for. Taxpayers who are in arrears and non-filers of tax returns are identified, informed and provided with an opportunity to meet their obligations before collection action is initiated. This sub-activity accounts for 9% of the total budgetary resources allocated to this activity.

Verification and Enforcement: This sub-activity ensures that overpayments and underpayments of taxes imposed by the Excise Tax Act are detected and corrected through the selective audit of licensed taxpayers. Licensees are provided with information to help them comply voluntarily with the legislation. Special investigations are conducted to confirm and deal with suspected fraudulent tax underpayments. Claims for refund of sales and excise taxes are examined to confirm the claimant's entitlement to refund and the amount to be refunded. The Verification and Enforcement sub-activity accounts for 55% of the total budgetary resources allocated to this activity.

Appeals: This sub-activity is responsible for all appeals against decisions made under the Excise Tax Act with respect to classification, tax status or valuation and ensures that they are resolved equitably and expeditiously.

The Appeals sub-activity accounts for 2% of the total budgetary resources allocated to this activity.

Policy and Systems: This sub-activity ensures that appropriate legislation, regulations, policies, procedures and systems are planned, developed, evaluated and maintained in order to achieve program results in operational areas. This sub-activity accounts for 9% of the total budgetary resources allocated to this activity.

Program Management and Support: This sub-activity provides management, financial and central administrative services to all components of the Excise program. This sub-activity accounts for 8% of total budgetary resources allocated to this activity.

Resource Summaries

The Excise Activity includes 1,667 person-years, which represent approximately 17% of total departmental person-years. It also accounts for 17% of total departmental expenditures. The detailed Activity resources are displayed in Figure 7.

Figure 7: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Tax Interpretations	15,595	296	15,648	296	13,902	277
Revenue Collections	8,256	206	8,284	206	7,586	207
Verification and Enforcement	50,454	925	48,038	910	46,281	904
Appeals	1,835	29	1,270	23	628	11
Policy and Systems	8,308	63	81,046	611	11,557	94
Program Management and Support	7,339	148	6,107	109	10,232	184
	91,787	1,667	160,393	2,155	90,186	1,677

Expenditures forecast in the Excise Activity in 1990-91 are composed of 85.5% personnel costs, 13% other operating costs and 1.5% capital costs. Estimates for 1990-91 are lower than the 1989-90 forecasts primarily as a result of expenditures in 1989-90 for the planning and preparation for Tax Reform.

Figure 8: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	Actual	Main Estimates	Change
Tax Interpretations	13,902	15,449	(1,547)
Revenue Collections	7,586	9,108	(1,522)
Verification and Enforcement	46,281	41,214	5,067
Appeals	628	604	24
Policy and Systems	11,557	2,616	8,941
Program Management and Support	10,232	7,246	2,986
	90,186	76,237	13,949
Person-years	1,677	1,515	162
1988-89 Revenue	20,218,003		

Explanation of Change: The person-year increase is primarily due to resources received for interim sales tax measures. Actual 1988-89 expenditures were $13.9 million or 18% higher than the Main Estimates levels. The $13.9 million is a net figure composed of:

	Millions
• Supplementary Funding	
• Gasoline and Diesel Fuel Tax Rebate Program	$2.2
• Excise Commercial System	4.4
• Interim Sales Tax Measures	7.7
• Miscellaneous Lapses	(.4)

Performance Information and Resource Justification

The result of the Excise Activity can be seen as a hierarchical spectrum consisting of operational outputs, client benefits and program outcomes. This spectrum, which demonstrates how the day-to-day operations of the Excise Activity translate into program outcomes which support the Excise Objective, is presented in Figure 9. It is the achievement of the results at any level of the spectrum which demonstrates performance of the Excise Activity.

Performance information is provided for the three sub-activities which generate the major outputs in the Excise Activity, i.e. Tax Interpretations, Revenue Collections and Verification and Enforcement. Collectively, these areas account for approximately 81% of total budgetary resources allocated to the Excise Activity. The level of results sought or achieved in each area will be affected by changes in a number of interrelated factors such as workload volume and complexity, the size of the Excise client base (licensees, refund claimants, etc.), changes in legislation or policy, government priorities, and business and economic conditions. Performance expectations for 1990-91 could be expected to change if the legislative basis for the proposed Goods and Services Tax is established.

Figure 9: Spectrum of Program Results - Excise Activity

OPERATIONAL OUTPUTS	(CLIENTS) BENEFITS	PROGRAM OUTCOMES
Tax Interpretations Licence investigations (licensing desk and fields) Licensing	(Excise Licensees) Taxpayers as required by legislation are licensed	• Licensees are well informed of their rights and obligations with respect to Excise legislation and policy
Tax Interpretations Casework Taxpayer Assistance Program Casework Information program Written rulings Quality control	(Excise Licensees) Information including tax interpretation is provided to persons affected by the Acts in order for them to properly self-assess their liabilities and entitlements to better comply with the legislation	• Voluntary compliance with Excise legislation and policy is fostered and facilitated
Revenue Collections		
Collection Cases Entries posted with respect to monthly returns, assessments, penalties, interest and credits to accounts receivables	(Licensees) provided with opportunity to remit tax returns and monies to the Crown	• Non-compliance with Excise legislation and policy is identifed and rectified
Adjustments to accounts receivables	(Government) Tax returns are processed; revenue is received, deposited and accounted for; outstanding monies owing to the Crown are collected	• Legislative mandate of the Department is fulfilled, i.e. to assess, collect, and refund where appropriate
Verification and Enforcement		
Audit units completed Assessment and credit issues Special investigations of suspected cases of fraud	(Government and Licensees) Overpayments and underpayments of taxes imposed by Excise legislation are detected and corrected through selective audit of licensees and refund claimants	• Public confidence in the integrity and fairness of the Excise process is ensured
Tax factors surveys and values Duty surveillance and post-functional reviews (audit)	(Licensees) Provided with information to assist them to comply voluntarily with legislation requirements	
Refund claims	(Government and Licensees) Non-compliance with the requirements of the Excise Act is identified and rectified	
	(Excise Licensees) Duties, taxes and levies are refunded where appropriate	
Appeals		
Appeal decisions rendered	(Licensees) Opportunity to appeal departmental decisions with respect to classification, tax status or valuation; confidence in integrity, fairness and equity of the system	

Excise workload is particularly influenced by the size of the licensee base, which in turn may be affected by normal growth in the manufacturing sector, by revisions to existing legislation, enactments of new legislation or by the provisions of federal budgets.

Tax Interpretations: Figure 10 presents performance information in the Tax Interpretations sub-activity. This sub-activity composes three areas, two of which were reported for the first time last year: Taxpayer Assistance Program activities, which provide licensees with specific information to assist them in voluntarily meeting their obligations under the Excise legislation; and Licence Investigations, which ensure that licences and permits are issued in accordance with Excise legislation and regulations.

The number of tax interpretation cases completed and the outputs per person-year in 1988-89 were as planned. Levels of tax interpretation cases and outputs per person-year are forecast to remain at 1988-89 levels in 1989-90 and 1990-91. The number of licence investigations and outputs per person-year were as planned and are expected to continue in 1989-90 and 1990-91. The taxpayer assistance cases (TAP) completed and outputs per person-year in 1988-89 were as planned. The volume of cases completed is expected to remain stable in 1989-90 and 1990-91. The decrease in outputs per person-year for the same period is a result of a revised approach to the TAP which will see an increase in more time consuming regional TAP cases.

Figure 10: Performance Statistics - Tax Interpretations

	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	Volume	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y
Tax Interpretations cases	35,816	121	36,309	123	36,316	118
Licence Investigations completed	15,348	572	15,428	575	15,946	569
Taxpayer Assistance Program cases completed	10,392	275	10,468	277	10,335	312

In addition to the performance measures for those tasks which lend themselves to quantitative analysis as outlined in Figure 10, a number of facilitation mechanisms are in place in the Tax Interpretations area. An automated tax ruling database known as the Ruling Information System Excise (RISE) is maintained and made available to the public to ensure that all clients have equal access to uniform information respecting the correct application of the law.

This sub-activity also operates other mechanisms intended to provide taxpayers with the information needed to be aware of their entitlements and obligations. These mechanisms, designed to better serve the needs of departmental clientele, include the following:

- the publication and distribution of regular issues of "Excise News". These publications clearly and concisely explain technical information and any new or amended policies and legislation. They highlight important changes and direct the taxpayer to sources of additional information;

- the provision of a comprehensive information program consisting of a series of standing memoranda on topics of general interest and the production of specialized material such as the Excise Small Business Guide, and various Excise Communiques;

- the provision of all necessary basic information in the form of a kit distributed to all taxpayers at the time they are first licensed; and

- the maintenance of a Taxpayer Assistance Program whereby new licensees and taxpayers who have not been audited for some time are contacted to provide information and assistance relating to their specific operation.

Revenue Collections: Figures 11(a) and (b) present workload and performance information in the Revenue Collections area.

The number of collection cases completed in 1988-89 exceeded forecasts by 4.5% and represents a 5% increase over 1987-88. The increase in volume is directly attributable to Bill C-80 which allows licensees to delay payment of an assessment for 90 days pending exercise of their appeal rights.

Outputs per person-year in 1988-89 were 10% above the forecast of 584. Outputs per person-year are based on total person-years expended on the Revenue Collections sub-activity. Levels of collection cases completed are forecast to remain at 1988-89 levels in 1989-90 and 1990-91. The increase in outputs per person-year over the original forecast for 1988-89 reflects an easier than anticipated transition period in dealing with the accelerated payment provisions of Bill C-117. Increased experience in working under Bill C-117, coupled with the impact of the Excise Commercial System, will allow the Department to maintain these levels in future years.

The increase in the number and value of outstanding accounts receivable is due to the productive state of the economy and the impact of Bill C-80. The increase in adjusted accounts receivable as a percentage of total revenue results from the effects that Bill C-117 is having on the recovery of outstanding returns.

Figure 11(a): Workload Statistics - Revenue Collections

	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	Volume	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y
Collection cases completed	129,368	628	128,713	615	133,761	643

Figure 11(b): Performance Statistics - Revenue Collections

	1988-89 Actual	1987-88 Actual	1986-87 Actual
Uncollectible $ as % of total yearly revenue	.059	.054	.069
Adjusted Accounts* Receivable $ as % of total revenue	.22	.19	.19
Number of Outstanding Accounts Receivable	15,397	9,471	7,525

* "Adjusted Accounts Receivable" is equal to Gross Accounts Receivable less post-dated cheques, bankruptcies, disputed audits, insolvencies, receiverships, justice cases and uncollectibles.

Verification and Enforcement: Figures 12(a) and (b) present workload and performance information in the Verification and Enforcement area. Figure 12(b) presents performance statistics on the percentage of accounts audited and the tax change that results from audit operations.

The number of audit units completed in 1988-89 was 11.6% below forecast. The corresponding outputs per person-year were essentially as planned. The audit for results strategy has increased the complexity and time spent on audits. Although the number of audit units completed was lower than planned, the average tax change per audit day was 58% above forecast. For 1989-90, the audit strategy continues to focus on auditing for results with resources concentrated in the areas with the greatest potential for uncovering non-compliance. A "Control Audit Program" has been established for selective

enforcement on low-risk accounts. It is anticipated that this will provide an increase in the overall audit coverage and will provide for a greater deterrent effect. For 1990-91, the enforcement strategy will continue to concentrate on perceived high-risk areas.

Figure 12(a): Workload Statistics - Verification and Enforcement

	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	Volume	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y
Audit Units completed	11,657	25	11,231	25	8,930	20
Refund Units completed	170,289	371	157,204	370	151,080	333

The volume of refund units completed in 1988-89 was as planned. Outputs per person-year for the same year were 14% below forecast. This was due to the increased time for completing a refund unit, which has resulted from legislative change and a more informed clientele.

Figure 12(b): Performance Statistics - Verification and Enforcement

	1988-89 Actual	1987-88 Actual	1986-87 Actual
Percentage of regular accounts audited	2.9	3.34	4.8
Tax Change per regular audit completed	81,896	58,388	48,771
Tax Change per audit day for regular audits	6,309	4,606	3,924

Figure 13 displays the actual workload volumes for the period 1986-87 to 1988-89 with projections to 1992-93 for three sub-activities. Figure 14 relates workload volumes to person-years.

Figure 13: Workload Volumes

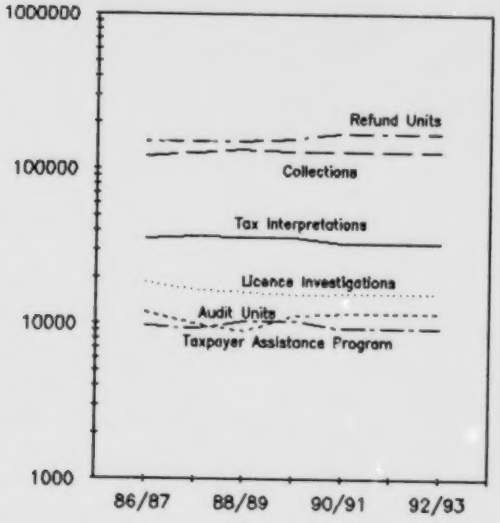

Figure 14: Outputs per Person-Year

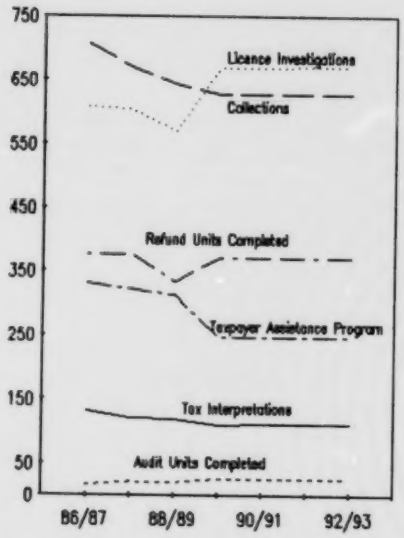

Departmental Initiatives Affecting the Excise Activity: Two initiatives will affect the achievement of the Excise objective and impact on Excise resources in 1990-91 and beyond. A summary of these initiatives is presented in Figure 15. The proposed Goods and Services Tax would also affect the Activity.

Figure 15: Summary of Excise Initiatives

INITIATIVES	SPECIFIC OBJECTIVES & RESOURCES FOR 1990-91	OVERALL RESULTS
Gasoline and Diesel Fuel Tax Rebate Program	Processing of rebate claims Resources: 75 person-years and $3.2 million	The rebates of excise tax to primary producers will be allowed to expire on December 31, 1989. However, rebates of federal sales tax on motive fuels will be extended to December 31, 1990.

Figure 15: Summary of Excise Initiatives (Continued)

INITIATIVES	SPECIFIC OBJECTIVES & RESOURCES FOR 1990-91	OVERALL RESULTS
Person-Year Reduction Measures	One reduction measure will affect Excise in 1990-91	Reduction of program costs by streamlining and/or discontinuing some Excise operations
	Resource Review: Elimination of certain lower priority activities in the regions	Completion Date: 1990-91 Total Reduction: 75 person-years
	Total Reduction: 5 person-years	

B. Customs

Objective

The objective of the Customs Activity is to administer the Customs Act, the Customs Tariff, the Special Import Measures Act and other relevant legislation and regulations and thereby:

- control, for the protection of Canadian industry and society, the movement of people, goods and conveyances entering or leaving Canada; and
- protect Canadian industry from real or potential injury caused by the actual or contemplated importation of dumped or subsidized goods, as well as by other forms of unfair foreign competition.

Description

The Customs Activity includes five sub-activities which are described below.

Port Operations: This sub-activity processes and assesses all people, goods and conveyances entering Customs control to ensure that only qualifying people, goods and conveyances are cleared to proceed into or exit from Canada. It also ensures that all goods entering into Customs control are classified and revenues owing the Government are assessed and collected. This sub-activity consumes 59% of total budgetary resources allocated to this activity.

Appraisal and Adjustment: This sub-activity ensures that all information requests about entry of goods are answered. Post-importation reviews of Customs transactions are carried out to verify compliance with relevant statutes and regulations, and all appeals to the regional level are processed. In addition, all claims for drawbacks, refunds and remissions are reviewed, qualifying claims are approved and monies are refunded. Cases of suspected non-compliance with statutes and regulations are investigated and resolved. This sub-activity accounts for approximately 13% of total budgetary resources allocated to this activity.

Interpretative Policy Determinations and Appeals: This sub-activity issues rulings, administrative policy and guidelines relating to value for duty, tariff classification and relief, seizure actions, and suspected injurious dumping and subsidization so that the public is provided with equitable and responsive interpretation of the law and related operational resources are used in a productive manner. Legislation and related regulations which contribute to the equitable and responsive application of the law and the productive use of operational resources are developed as necessary and maintained for application in the operational sub-activities of the Customs Activity. This area also ensures that disputes regarding interpretation of the law are resolved expeditiously and objectively. This sub-activity accounts for approximately 6% of total budgetary resources allocated to this activity.

Program Development and Systems Maintenance: This sub-activity ensures that policy, procedures and delivery systems which contribute to the equitable and responsive application of the law and the productive use of related operational resources are developed as necessary and maintained for application in the operational areas of the Customs Activity. This area consumes 3% of total budgetary resources allocated to this activity.

Program Management and Support: This sub-activity ensures that management direction, planning and central administrative services are provided to all of the components of the Customs Activity. It accounts for approximately 19% of total budgetary resources allocated to this activity.

Resource Summaries

The Customs Activity includes 7,390 person-years and $384 million and represents approximately 75% of departmental person-years and 70% of departmental expenditures.

Figure 16: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Port Operations	224,897	4,803	216,312	4,819	202,538	4,768
Appraisal and Adjustment	50,217	1,075	50,765	1,136	41,701	984
Interpretative Policy Determinations and Appeals	24,452	409	23,094	388	24,291	379
Program Development and Systems Maintenance	12,638	196	12,773	207	11,704	200
Program Management and Support	71,654	907	53,794	887	51,665	895
	383,858	7,390	356,738	7,437	331,899	7,226

Expenditures forecast in the Customs Activity for 1990-91 are composed of 88% personnel costs, 10% other operating costs and 2% capital costs. The Estimates for 1990-91 are higher than 1989-90 forecasts due to additional resources required to respond to operational resource pressures, increased personnel costs attributable to inflation and the requirement for a Customs presence at Terminal III of Pearson International Airport.

Figure 17: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)

	Actual	Main Estimates	Change
Port Operations	202,538	214,080	(11,542)
Appraisal and Adjustment	41,701	43,261	(1,560)
Interpretative Policy Determinations and Appeals	24,291	16,243	8,048
Program Development and Systems Maintenance	11,704	14,579	(2,875)
Program Management and Support	51,665	44,166	7,499
	331,899	332,329	(430)
Person-years	7,226	7,243	(17)
1988-89 Revenue	7,563,239		

Explanation of Changes: Actual 1988-89 expenditures were $430,000 or 0.1% lower than Main Estimates. This is a net figure composed principally of:

	Millions
• Supplemental funds for Canada - United States Free Trade Agreement	11.0
• Transfers between activities in response to departmental priorities	(2.4)
• Underutilized Personnel Costs and Miscellaneous lapses	(9.0)

Performance Information and Resource Justification

The results of the Customs Activity can be seen as an interrelated spectrum consisting of operational outputs, client benefits and program outcomes. This spectrum, which demonstrates how the day-to-day operations of the Customs Activity translate into program outcomes supporting the Customs Objective, is presented in Figure 18. It is the achievement of the results at any level of the spectrum which demonstrates performance of the Customs Activity.

The level of results sought or achieved in each area of the Customs Activity will be affected by changes in a number of interrelated (sometimes competing) factors. These factors include workload volumes and complexity, number of Customs offices, hours of operation, government and departmental priorities, central agency requirements, mode of transport, country of origin, interdepartmental agreements, changes in legislation, economic conditions, private sector priorities and needs, and environmental/geographic conditions.

Figure 18: Spectrum of Program Results - Customs Activity

OPERATIONAL OUTPUTS	(CLIENTS) BENEFITS	PROGRAM OUTCOMES
PORT OPERATIONS TRAVELLERS		
Travellers Processed Information to travelling public Profile ports and operations	(Travelling Public) Travellers provided with opportunity to meet the declaration requirements of statutes and regulations related to the flow of people, goods and conveyances across the frontier	
	(Travelling Public) Information is provided on entitlement and obligations in order for travellers to better comply with the legislation	
Travellers referred to secondary of Customs and to other government departments (i.e. Agriculture, Immigration etc.)	(Canadian Public) Ensure travellers' declarations are accurate and that the requirements of all legislation administered by the Department are met	Voluntary compliance with statutes and regulations governing the flow of people, goods and conveyances across the frontier
Enforcement Actions	(Government and Canadian Public) Enforcement initiatives and priorities of the Government (such as Federal Drug Strategy) are implemented to provide protection	Control the movement of people, goods and conveyances entering or leaving Canada for the protection of industry and society
PORT OPERATIONS COMMERCIAL		
Information programs such as consultation, training, seminars, publications, etc.	(Canadian Industry) Information is provided on entitlement and obligations in order for importers to better comply with the legislation	
Carrier declarations processed	(Canadian Industry/Public Health and Safety) Goods seeking entry into Canada conform to prevailing statutes and regulations	
Commercial releases processed		
Commercial entries processed	(Canadian Industry) Ensures all goods declared are classified correctly to protect the revenue, foster compliance and protect industry from unfair import competition	Collection and protection of the revenue
Postal documents processed	(Canadian Industry / Canadian Public) Postal items are controlled to provide protection to public and industry	Voluntary self-compliance tax system characterized by well-informed importers

Figure 18: Spectrum of Program Results - Customs Activity (Continued)

OPERATIONAL OUTPUTS	(CLIENTS) BENEFITS	PROGRAM OUTCOMES
Examinations conducted	(Government) Collection of appropriate duties and taxes	Control of shipments entering and exiting Canada
Regulatory functions performed on behalf of other government departments	(Other Government Departments) Regulatory requirements are met e.g. checking permits, certificates, quotas etc. for controlling shipments entering and exiting Canada	
Specific enforcement initiatives	(Canadian Public) Provision of protection and the advancement of the government's social, political and economic policy goals	
Trade statistics	(Statistics Canada) Adequate data collection on trade statistics	Availability of appropriate trade statistics for government development of trade policy
Initiatives aimed at facilitating and streamlining commercial process	(Canadian industry) Effective and efficient process provided to importing community	Improved government/importing community relations Effective Customs Commercial System
APPRAISAL AND ADJUSTMENTS		
Commodity declarations reviewed	(Government) Ensuring that all goods declared are classified and appraised in conformity with prevailing statutes and regulations; and that all Customs duties, taxes and other relevant charges and levies are assessed	
	(Government) Verify import classification and value to ensure accurate information on trade flows to protect Canadian industry and identify trade opportunities	Accurate information on trade flow to protect Canadian industry and to identify trade opportunities Correct application of duty and taxes upon imported goods
Rulings processed	(Importers and Government) Ensures all duties, taxes and other relevant charges and levies are assessed, collected and refunded, where appropriate	Ensure all monies due and payable are collected; refunds where appropriate

Figure 18: Spectrum of Program Results - Customs Activity (Continued)

OPERATIONAL OUTPUTS	(CLIENTS) BENEFITS	PROGRAM OUTCOMES
Refund claims processed		
Drawback claims processed		
Remission claims processed		
Measures and initiatives to improve level of services	(Importers) Streamlining of processes	
Enforcement actions	(Government) Ensuring compliance with legislation, thereby fostering voluntary compliance within the importing community	Voluntary compliance fostered
INTERPRETATIVE POLICY DETERMINATIONS AND APPEALS		
Policy Interpretation-Special Import Measures Act (SIMA)	(Industry) Protection from real or potential injury through investigation, determinations and referring cases to Tribunal (e.g. anti-dumping cases) and other cases involving undervaluation, misclassification and misdescription	Protection of Canadian industry from unfair import competition and threat of injury
Policy Interpretation-Tariff Classification		
Policy Interpretation-Valuation		
Tariff and assessment appeals		
Monitoring		
Adjudications		
Specific measures and initiatives		

Performance information is provided for the three sub-activities which generate the major outputs in the Customs Activity, i.e. Port Operations, Appraisal and Adjustment, and Interpretative Policy Determinations and Appeals. Collectively, these areas account for approximately 78% of the Customs Activity budgetary expenditures.

Port Operations - Travellers: The Travellers component of the Port Operations sub-activity processes and assesses all people entering Customs control to ensure that only qualifying people are cleared to proceed. Customs and Excise also conducts preliminary screening activities on behalf of a number of departments and agencies such as Immigration and Agriculture. Performance and enforcement information on the Travellers component is presented in Figure 19.

Customs and Excise has processed record numbers of travellers for several years running. This trend is continuing at an average increase of 7% per year, due to a number of factors such as increased tourism, the value of the Canadian dollar and the large increase in Canadian residents travelling to the United States and returning to Canada, often on the same day. The actual number of "same day" returning residents processed in fiscal year 1988-89 was approximately 34 million, or 33% of total travellers processed through Customs. The number of travellers processed per person-year is expected to remain relatively stable over the reporting period. Approximately 4% of travellers are expected to be referred to a second, more detailed examination.

Enforcement actions result from the detection of incidences where travellers, deliberately or inadvertently, are not complying with the laws administered by Customs and Excise. The ratio of "enforcement actions to referrals to Customs secondary" is expected to remain relatively stable as a result of departmental concentration on high-risk travellers. The number of enforcement actions forecast for future years is based on historical data. The continued application of greater selectivity in referring travellers to secondary should, in future, reduce the amount of secondary examinations performed (in percentage terms) while increasing the number of enforcement actions taken as a result of such examinations.

Figure 19: Performance Statistics - Port Operations (Travellers)

Major Outputs	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Travellers processed	117,717,380	109,810,989	102,435,624
- per P-Y	44,776	42,009	41,035
Travellers referred to Customs secondary	4,989,223	4,778,949	4,577,537
- %	4.2	4.4	4.5
Number of enforcement actions	95,147	93,465	91,812
Ratio of enforcement actions to referrals to Customs Secondary (%)	1.9	1.9	2.0

Port Operations - Commercial: The Commercial component of the Port Operations sub-activity processes and assesses all goods and conveyances entering Customs control to ensure that only those which qualify are cleared to proceed. Information on the Commercial component is presented in Figure 20.

"Commercial documents processed" include cargo control documents, release documents and accounting documents. Based on historical trends and due to the impact of the Canada - United States Free Trade Agreement, a 15% increase in commercial documents processed is expected over each of the reporting years, resulting in an anticipated 16% increase in commercial documents processed per person-year. Secondary examinations will remain relatively stable (in percentage terms) during this period. The reported number of enforcement actions (which result when commercial enterprises, deliberately or inadvertently, do not comply with the laws administered by the Department) will rise commensurate with the increased workload in this area.

Goods entering the country via the postal process represent a specific workload in the Customs commercial operation. When postal shipments are released to importers, documentation is attached to the shipment to inform our clientele of duty and taxes payable and of their obligations under the law. Postal documents issued are forecast to moderately increase at a rate of 6.5% per annum, as are postal documents issued per person-year. A similar increase in secondary examinations of postal shipments is anticipated for fiscal years 1989-90 and 1990-91.

Based on historical trends, enforcement actions in postal operations are expected to continue to decline in 1989-90 and 1990-91. This is due to the introduction of the new Customs system for the processing and clearance of postal shipments.

Figure 20: Performance Statistics - Port Operations (Commercial)

Major Outputs	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Commercial documents processed	48,822,964	42,454,752	36,789,516
- per P-Y	23,662	20,576	17,448
Secondary examinations	456,037	442,754	417,176
Number of enforcement actions	19,291	18,372	17,411
Postal documents issued	1,115,907	1,047,603	983,145
- per P-Y	3,195	2,999	2,759
Secondary examinations	992,971	932,367	846,619
Number of enforcement actions	9,906	11,654	15,826

Appraisal and Adjustment: The objective of the Appraisal and Adjustment sub-activity is to ensure the correct application of duty and taxes on imported goods. In addition, this sub-activity ensures that accurate statistics on trade flows are provided to protect Canadian industry and identify trade opportunities. Performance information on this sub-activity is presented in Figure 21.

The number of commodity declarations is expected to remain relatively stable over the reporting period, as are written enquiries processed and related outputs per person-year. The workload associated with the Customs processing of commercial imports is directly related to the number of commodity declarations requiring review. These reviews, in turn, result in adjustments in terms of the tariff classification, rates applied and revenue collected.

The large increase in adjustments from fiscal year 1988-89 to 1989-90 is a result of a combination of factors. For example, importers of goods classified under tariff items where applicable rates increased as a result of the implementation of the Harmonized System in January 1988 were successful in subsequent representations requesting rate reductions. As a result, large numbers of claims were received requesting adjustments for goods cleared since January 1988. This workload is expected to continue through fiscal year 1990-91 as the Interdepartmental Committee on Harmonized System Conversion (ICHSC) is considering further changes of this type. Implementation of the Canada - United States Free Trade Agreement has also contributed to the increase in the number of adjustments forecast for fiscal year 1989-90. Adjustments processed per person-year are expected to increase in a similar manner.

Figure 21: Performance Statistics - Appraisal and Adjustment

Major Outputs	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	Volumes (000's)	Outputs per P-Y	Volume (000's)	Outputs per P-Y	Volume (000's)	Outputs per P-Y
Number of commodity declarations	14,807	-	14,102	-	13,535	-
Adjustments processed	548	594	477	517	347	413
Written enquiries processed	17	57	16	55	15	58

Interpretative Policy Determinations and Appeals: This sub-activity involves the more specialized tasks of reviewing the preliminary appraisal work of the front line Customs operations and administering the tariff relief provisions of the legislation. It also deals with rulings and appeals and suspected

cases of injurious dumping and subsidization. Performance statistics on Interpretative Policy Determinations and Appeals are presented in Figures 22(a) and (b).

The Special Import Measures Act (SIMA) provides the basis in law for the Department's anti-dumping and countervailing duty program. The slight volatility of SIMA indicators is not a problem as, due to the small number of resources involved, they tend to be easily distorted by such factors as staff turnover and legislative changes. This accounts for the 23% decrease in SIMA policy interpretations between forecast volumes and 1988-89 actuals. The volume forecast for 1989-90 reflects the impact of increased requests for investigations by the Canadian business community who suspects unfair import competition. The increased volume is due in part to a public information strategy developed and implemented by the Department to increase awareness of the SIMA process and the Department's role in its administration. In 1990-91, this strategy will be assessed to determine if it has had a favourable impact on the familiarity of Canadian producers with the program.

Figure 22(a): Performance Statistics - Interpretative Policy Determinations and Appeals

	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
Major Outputs	Volume	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y	Volume	Outputs per P-Y
SIMA policy interpretations	317	8	317	8	224	7
Valuation policy interpretations	240	37	47	34	-	-
Tariff classification and policy interpretations	11,284	294	11,284	294	11,177	393
Tariff and assessment appeals	5,150	145	4,789	147	5,252	174
Seizure adjudication decisions	3,500	106	3,700	121	3,114	102

Figure 22(b): Performance Statistics - Interpretative Policy Determinations and Appeals - Deputy Ministerial Decisions

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Percent of deputy ministerial decisions*:			
• Accepted	94.0	94.0	96.6
• Upheld by external tribunal	4.0	4.0	2.3
• Overturned by external tribunal	2.0	2.0	1.0

*Includes decisions which are potentially appealable to an external body where the D.M. decision does not fully agree with the appellant's contention.

Valuation involves calculating the value for duty of imported goods. The estimated increase in the volume of valuation policy interpretations for 1990-91 is due to an increased departmental emphasis on this aspect of the program. This is in response to the findings of an evaluation of the assessment program conducted in 1987-88 (reported in the 1989-90 Part III of the Estimates) which concluded that a strengthened process was required to enhance the delivery of the Valuation program.

The Customs Tariff is the taxing statute governing imported goods. It establishes rates of duty, drawback items and prohibited items. The decrease in outputs per person-year in the case of tariff classification and policy interpretations is a result of the complexity of cases involving Harmonized System issues. Volumes and outputs per person-year for tariff assessment and appeals have been lower due to the redeployment of resources to other areas and, initially, to an unfamiliarity with the recently introduced Customs Commercial System.

Discussions with Customs brokers and regional staff are ongoing, and these are aimed at addressing their specific concerns regarding the administration of tariff classification and relief programs. Other related initiatives include training sessions for regional staff, visits to regional offices to conduct monitoring exercises, and regional seminars designed to provide up-to-date information on revised procedures. Additionally, the Interdepartmental Committee on the Harmonized System Conversion (ICHSC) will continue to review situations where there is evidence that an importer suffers significant harm as a result of Harmonized System rates of duty.

Volumes and outputs per person-year for seizure adjudication decisions (i.e. decisions by the Department on appeals made with respect to seizures) have risen since 1988-89. The significant increase in decisions forecast for 1989-90 is primarily due to the finalization of a larger-than-normal number of

"technical" seizure cases (i.e. primarily cargo control infractions by transporters), which are relatively straightforward and can be expeditiously processed through the system. This factor, coupled with an extraordinary increase in seizure actions and appeals, is expected to have some impact on the number of decisions rendered in 1990-91.

The results of actions taken by importers following final departmental decisions respecting appeals provide an overview of the effectiveness of this sub-activity. Of all decisions which are appealable to an external body, only 6% are appealed. Of these, approximately 67% of the Department's decisions are upheld (see Figure 22(b)).

Departmental Initiatives Affecting the Customs Activity: The Customs Activity will continue to be affected by a number of initiatives. Each of these initiatives will have an impact on the manner in which Customs activities are managed to achieve their objectives. Figure 23 presents a summary of the initiatives with specific objectives for 1990-91.

Figure 23: Summary of Customs Initiatives

INITIATIVES	SPECIFIC OBJECTIVES & RESOURCES FOR 1990-91	OVERALL RESULTS
Canada - United States Free Trade Agreement (FTA)	Continue administering the Customs aspects of the FTA implemented on January 1,1989. Resources: 175 person-years and $10.8 million	Ensuring adherence to the agreement Gradual phasing out of a number of tariffs over a 10-year period. Completion Date: 1999
Personal Alarm Security System	This initiative is being developed in Corporate Administration although its impact will be felt primarily in the Customs Activity	Increased safety and security for Customs Officers working in isolation at major ports or alone at remote locations.
Person-Year Reduction Measures	One reduction measure will directly affect Customs in 1990-91. Resource Review: Continuation of elimination of certain lower priority activities in Headquarters and the regions. Total reduction: 20 person-years	Reduction of activities by streamlining some operations and discontinuing other Customs activities. Completion Date: 1990-91 Total Reduction: 782 person-years
Pearson International Airport	Continue training of Customs Inspectors and the identification of Customs facilities requirements. Implement a Customs service at PIA Terminal III. Resources: 100 person-years and $4.2 million	Provision of Customs activities at Terminal III of Pearson International Airport. Completion Date: 1990-91

C. Corporate Administration

Objective

The objective of Corporate Administration is to provide management direction, planning, coordination and central administrative services to the Department.

Description

The Corporate Administration activity composes the following 5 sub-activities:

Corporate Management: The purpose of this sub-activity is to ensure that departmental management at all levels is provided with the management, planning and control services required to administer resources in support of government-wide and departmental programs and objectives. It includes the departmental support services of corporate planning, finance, administration, systems planning and development, laboratory and scientific services, real property and materiel management, as well as radio and telecommunications services. This area accounts for approximately 61% of total budgetary resources allocated to this activity.

Personnel Administration: This sub-activity provides departmental management at all levels with the personnel services required to effectively administer the Department's human resources. This area accounts for approximately 24% of total budgetary resources allocated to this activity.

Audit and Evaluation: The purpose of the Audit and Evaluation sub-activity is to conduct independent audits and evaluations of departmental programs and operations. This sub-activity accounts for approximately 7% of total budgetary resources allocated to this activity.

Communications: This sub-activity provides those affected by Customs and Excise legislation with timely and accurate information to enable them to comply with the law. In addition, this sub-activity is responsible for strengthening and maintaining corporate communications and for the provision of communication advice to all levels of departmental management. The sub-activity accounts for approximately 3% of total budgetary resources allocated to this activity.

Executive: The Executive sub-activity is composed of Legal Services, Internal Affairs and Departmental and International Affairs. It accounts for approximately 5% of total budgetary resources allocated to this activity. Budgetary figures include salaries and wages for the Minister's exempt staff, who are excluded from Treasury Board controls, and are therefore not included in person-year totals for this sub-activity.

Resource Summaries

The Corporate Administration activity accounts for approximately 13% of total departmental expenditures and represents 8% of total person-years. These resources are shown in Figure 24.

Figure 24: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Corporate Management	44,941	430	39,764	418	52,794	452
Personnel Administration	17,765	233	16,865	233	17,927	233
Audit and Evaluation	5,150	68	5,002	68	4,769	66
Communications	1,925	19	2,753	22	1,562	17
Executive	3,627	52	3,658	52	3,366	53
	73,408	802	68,042	793	80,418	821

Expenditures forecast in the Corporate Administration activity for 1990-91 are composed of 56.0% personnel costs, 36.2% other operating costs and 7.8% capital costs. Estimates for 1990-91 are higher than 1989-90 due to inflation, increased capital requirements related to the maintenance of the asset base and increased expenditures for the PASS project.

Figure 25: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	Actual	Main Estimates	Change
Corporate Management	52,794	46,742	6,052
Personnel Administration	17,927	16,368	1,559
Audit and Evaluation	4,769	4,882	(113)
Communications	1,562	1,800	(238)
Executive	3,366	3,382	(16)
	80,418	73,174	7,244
Person-years	821	819	2

Explanation of Change: Actual 1988-89 expenditures were $7.2 million (9.9%) higher than the original Main Estimates. This is a net figure composed primarily of:

	Millions
• Canada - United States Free Trade Agreement	3.8
• Excise Commercial System	2.1
• Transfers between activities in response to departmental priorities	2.4
• Under-utilized Personnel Costs and Miscellaneous Lapses	(1.1)

Departmental Initiatives Affecting the Corporate Administration Activity: Corporate Administration is involved in developing major departmental initiatives which will have an impact on the manner in which the Department meets its program objectives in 1990-91 and future years. A summary of these initiatives is presented in Figure 26:

Figure 26: Summary of Corporate Administration Initiatives

INITIATIVES	SPECIFIC OBJECTIVES & RESOURCES FOR 1990-91	OVERALL RESULTS
Personal Alarm Security System (PASS)	The Design Phase of the "National" implementation of PASS will commence.	Increased safety and security for Customs officers working in isolation at major ports or alone at remote locations.
	Resources: $5.2 million	Total Costs: $19.1 million.
Person-Year Reduction Measures	One reduction measure will directly affect Corporate Administration in 1990-91.	Reduction of program costs by streamlining and/or discontinuing operations.
	Reduction: 5 person-years	Completion Date: 1990-91 Total Reduction: 97 person-years
	Resource Review: Elimination of lower priority Headquarters activities.	

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 27: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Personnel			
Salaries and wages	394,199	384,422	341,241
Contributions to employee benefit plans	60,472	58,934	54,461
Other personnel	3,218	2,887	1,865
	457,889	446,243	397,567
Operating and Maintenance			
Transportation and communications	25,073	34,768	27,892
Information	9,014	10,106	6,395
Professional and special services	19,132	38,160	29,602
Rentals	9,726	9,393	1,692
Purchased repair and upkeep	3,776	5,546	7,558
Utilities, materials and supplies	7,980	9,977	8,300
Other subsidies and payments	2,724	1,824	248
	77,425	109,774	81,687
Total operating	535,314	556,017	479,254
Capital			
Professional and special services			809
All other expenditures			2
Construction and acquisition of land, buildings and equipment	3,036	2,972	3,718
Construction and acquisition of machinery and equipment	10,703	26,184	18,720
	13,739	29,156	23,249
	549,053	585,173	502,503

2. Personnel Requirements

Person-year and personnel cost trends are provided in Figures 28 and 29. Person-year distribution by activity over the years 1988-89 to 1990-91 are shown in Figure 30.

Figure 28: Person-Years 1984-85 to 1992-93

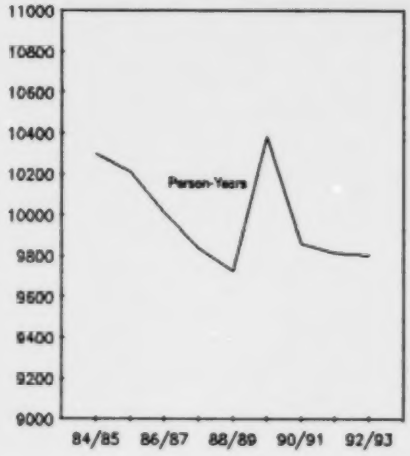

Figure 29: Personnel Costs 1984-85 to 1992-93

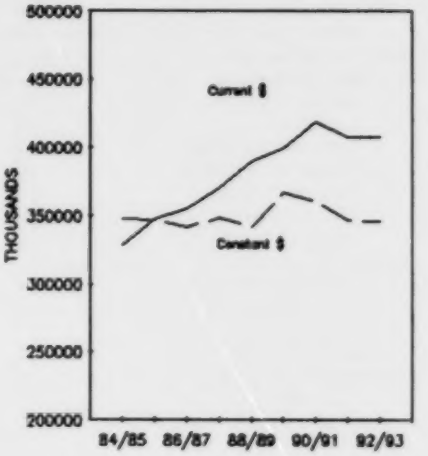

Figure 30: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Excise	1,667	2,155	1,677
Customs	7,390	7,437	7,226
Corporate Administration	802	793	821
	9,859	10,385	9,724

Approximately 83% of total departmental expenditures are personnel related. In 1990-91, personnel costs will amount to $458 million, an increase of approximately $11.6 million over the forecast for 1989-90.

Fifty-seven percent of departmental person-years are in the Program Administration group, reflecting the Department's major role in Customs and Excise tax administration. About 6.2% of person-years are in the Auditing group and carry out the verification process to ensure the collection of revenue due to the Crown and compliance with other aspects of legislation administered by the Department. The number of person-years and average salary by category are provided in Figure 31.

Figure 31: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board			Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	90-91	89-90	88-89		
Management	112	110	108	59,000-132,700	77,336
Scientific and Professional					
Auditing	618	615	591	32,553-73,398	
Other	51	50	49		47,619
Administration and Foreign Services					
Admin. Services	300	286	296	16,702-69,615	44,190
Commerce	90	90	73	17,334-71,535	57,871
Computer Services	67	61	81	22,310-73,032	48,257
Financial Services	85	77	78	16,200-63,422	50,137
Personnel Admin.	133	133	135	15,669-64,315	47,234
Program Admin.	5,600	5,457	5,429	16,702-69,615	37,537
Other	62	59	59		
Technical					
Drafting and Illus.	5	5	6	18,979-49,181	34,585
Engineering and Scientific Support	7	6	7	17,131-62,057	36,171
General Technical	8	8	5	15,415-67,933	38,501
Administrative Support					
Clerical	2,147	2,159	2,081	15,778-38,728	25,783
Other	505	502	495		
Operational					
General Labour and Trades	21	22	25	19,013-47,501	25,840
General Services	48	51	50	16,237-48,795	26,933

	Other Person-Years*			Current Salary Range 1988-1989	Average Salary Provision 1990-1991
	90-91	89-90	88-89		
Other	9	9	-	59,000 - 132,700	61,875

***Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term, or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order-in-Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-year for the Program by occupational group. The current salary range shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1989. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Capital Expenditures

Figure 32 presents the distribution of capital expenditures by type of asset to be acquired. Capital expenditures represent 2.5% of total 1990-91 Estimates. Actual expenditures for 1988-89 were $4.8 million higher than forecast, in response to changing departmental priorities. Figure 33 presents the Department's major capital projects.

Figure 32: Distribution of Capital Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Accommodation Plan			
New Construction	2,898	1,859	2,943
Renovations to existing facilities	439	801	1,122
Equipment			
New	4,643	19,820	12,957
Replacement	5,759	6,676	6,227
Total Capital	13,739	29,156	23,249

Figure 33: Details of Major Capital Projects

(thousands of dollars)	Previously Estimated Total Cost	Currently Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1990	Estimates 1990-91	Future Years Requirements
EDP AND OTHER EQUIPMENT					
Excise Commercial System	8,480	8,480	8,480	-	-
Free Trade	4,760	5,063	5,063	-	-
Goods and Services Tax Preparation	-	-	19,009	-	-
Personal Alarm Security System	15,441	14,833	4,890	4,085	5,858
CONSTRUCTION PROJECTS					
Aldergrove, B.C.	1,200	1,610	40	70	1,500
Bloomfield, N.B.	-	250	4	-	246
Campobello, N.B.	700	866	141	700	25
Climax, Sask.	700	850	-	600	250
Covey Hill, P.Q.	-	700	6	-	694
Dundee, P.Q.	700	815	90	-	725
Fortune, Nfld.	-	1,052	1,000	52	-
Franklin Centre, P.Q.	700	700	6	-	694
Fraser, B.C.	1,440	1,503	1,503	-	-
Hemmingford, P.Q.	947	947	947	-	-
Jamieson Lines, P.Q.	-	700	6	-	694
Little Gold, B.C.	800	600	-	-	600
Noyan, P.Q.	1,817	1,974	1,974	-	-
Rainy River, Ont.	500	800	87	-	713
Roosville, B.C.	900	1,360	35	1,300	25
Windygates, Man.	-	700	2	-	698
Winkler, Man.	-	700	2	-	698

4. Revenue

Figure 34 presents a breakdown of revenue collected by Customs and Excise for the years 1986-87, 1987-88 and 1988-89.

Figure 34: Revenue by Class

(thousands of dollars)	1988-89	1987-88	1986-87
Customs			
Import duties	5,033,226	4,883,825	4,641,099
Motive fuels - gasoline	36,274	28,410	9,498
Sales Tax (Imports)	2,397,489	2,182,201	2,007,183
Other Excise taxes (imports)	72,807	87,750	85,633
Non-tax revenue	23,391	20,797	21,702
Softwood lumber collected on behalf of the provinces	52	54	29
Total Collections - Customs	7,563,239	7,203,037	6,765,144
Excise			
Sales taxes	14,047,756	11,538,354	10,613,171
Gasoline	2,184,815	2,311,894	1,330,442
Aviation and diesel	508,219	521,170	289,992
Other Excise taxes	1,322,214	1,434,415	1,262,735
Energy related taxes	-	-	1,457
Excise duties	1,452,935	1,459,927	1,469,424
Telecommunication Programming Services Tax	135,365	98,849	80,767
Non-tax revenue	178	706	217
Revenue collected on behalf other departments:			
Petroleum Compensation Charges	-	186	-
Air Transportation Tax	498,942	435,022	347,842
Energy related taxes	-	18	631
Revenue collected on behalf of the provinces:			
Softwood lumber export charge	67,579	386,702	36,512
Total Excise Collections	20,218,003	18,187,243	15,433,190
TOTAL COLLECTIONS	27,781,242	25,390,280	22,198,334
Less: refunds, rebates and drawbacks:			
Departmental	(1,424,354)	(1,442,465)	(1,196,957)
Other departments	-	(1,259)	(8,757)
Provinces	(812)	(229)	-
Less: transfers to other departments	(498,942)	(433,967)	(339,716)
Less: transfers to provinces	(61,682)	(419,827)	-
Net Collections	25,795,452	23,092,533	20,652,904

Several factors have a direct impact on the amount of revenue collected in any given year. These include the general level of economic activity, changes in the rate of tax, expansions, restrictions or withdrawal of exemptions, the imposition of new taxes or refund provisions, the effects of inflation, and the effectiveness of the Department's examination, verification and enforcement operations.

Gross collections increased by $2.4 billion or 9.4% in the 1988-89 fiscal year. Customs revenue in 1988-89 increased by $360 million or 5% over the 1987-88 fiscal year. The increase in Excise revenue of $2.0 billion or 11.2% was primarily due to increases in sales tax. These increases reflect recent budgetary measures.

5. Net Cost of Program

Figure 35 shows the net cost of the Program. Costs of services provided without charge by other departments do not include depreciation or accommodation provided without charge by this department.

Figure 35: Estimated Net Cost of Program for 1990-91

(thousands of dollars)	1990-91	1989-90
Operating Expenditures	535,314	489,931
Capital	13,739	9,336
Main Estimates	549,053	499,267
Services received without charge		
Accommodation		
- from Public Works Canada	28,000	29,631
Cheque issue services		
- from Supply and Services	997	1,042
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs		
- from Treasury Board Secretariat	17,510	11,748
Other services		
- from other departments	7,487	7,405
	53,994	49,826
Total Program cost	603,047	549,093
Less: Revenues credited directly to the Consolidated Revenue Fund*	(24,000)	(25,000)
Estimated net program cost	579,047	524,093

*reflects non-tax revenues only

6. Remissions

Tariff remission orders are special measures that provide either complete or partial exemptions from Customs duties (and sales tax in some cases) that are normally payable on imported goods.

Remissions differ from other duty relief measures in that they are tailored to meet special circumstances or requirements. As such, they are generally proposed where it is inappropriate to provide relief by statutory tariff amendments (or other Order-in-Council measures) or as interim measures pending a statutory tariff amendment. Most tariff remissions are recommended to rectify anomalies or inequities in particular import situations caused by the tariff structure, or to provide short-term assistance to particular Canadian manufacturers facing serious competitive problems. Normally, the Minister of National Revenue sponsors those remissions which are required to overcome problems in the administration of Customs and Tariff legislation and which have no economic or policy implications.

Remissions granted under Section 23 of the Financial Administration Act or Section 101 of the Customs Tariff are reported in the Public Accounts for the fiscal year in which they are granted. In addition, the Minister of Finance provides a semi-annual report to Parliament on new remission orders, including those sponsored by the Minister of National Revenue. These semi-annual reports describe the remission orders and identify the sponsoring department or agency, the legislation under which each remission is granted, the actual or forecast total amounts to be remitted for the life of each order, and the reasons for the issuance of the order.

B. Other Information

Statement of Operating Principles

Customs and Excise operates on the principle that the vast majority of its public is willing to comply with the law, when informed, and when the law is applied in an equitable, uniform and responsive manner. It is the policy of the Department, therefore, to conduct its business in a manner that encourages and facilitates voluntary compliance and keeps the administrative requirements of the law to a minimum. To this end, the Department is committed to simplifying its service delivery mechanisms so that administrative impediments to voluntary actions are eliminated and cost and effort to ourselves and our clients are reduced.

Notwithstanding the underlying assumption respecting the public's willingness to comply, inevitably there are some individuals who willfully attempt to evade their obligations under the law for personal gain. In the performance of its duties, therefore, the Department must also pursue enforcement activities, being mindful that a balance is maintained between facilitation and enforcement. This balance is accomplished when the enforcement emphasis is placed on the detection of the few who do not comply. Accordingly, it is the policy of Customs and Excise to conduct enforcement activities on a selective basis so that neither facilitation nor compliance is compromised.

In implementing its mandate, the Department will strive to continuously improve service to its publics. Service to the public relates both to the programs and services provided by the Department and to how we conduct ourselves in the delivery of these programs and services. We must therefore be aware of and understand the changing public attitudes, taxpayers' concerns, new technology and commercial practices, and social changes in general, if we are to be responsive. To this end, Customs and Excise management is committed to fostering an organization where innovation is encouraged and reflected through improvements in its management practices.

Effective communication with the public is an important aspect in the delivery of our services. The greater the citizens' understanding and appreciation of the law, the greater the likelihood for compliance. It is the policy of the Department that communications be directed at promoting an understanding of the rights and obligations of our publics in a complete and understandable form, including information about services, programs and facilities. As a consequence, the Department will regularly solicit the views of its client groups and actively promote consultation with them in the development of policies and initiatives or legislative issues to ensure their objectives are taken into account as well as our own. The Department will also pursue a policy of efficient decentralization of authority and responsibility so that its publics can more readily receive the information necessary to the conduct of their business.

In addition, the Department recognizes that its personnel constitutes its most important resource. The participation and contribution of employees to the success of departmental efforts is an inherent part of how the Department conducts its business. Therefore, the Department will also pursue a policy of enhanced internal communications and training that will prepare and support its employees to perform their duties. Furthermore, it will ensure that all initiatives, systems-oriented or otherwise, will be undertaken only when their implications for its publics, staff and working environment are identified and understood by all parties.

The Department also recognizes that a constructive union-management relationship is an important aspect of effective employee relations. Therefore, the Department is committed to dealing in a forthright manner with the applicable unions and to raising issues for which it seeks mutually satisfactory resolutions.

Acts Administered in Whole or in Part by Customs and Excise

Act for carrying into effect a Treaty between Canada and the United States for the suppression of smuggling operations
Aeronautics Act
Animal Disease and Protection Act
Atomic Energy Control Act

Canada Agricultural Products Act
Canadian Commercial Corporation Act
Canada Dairy Products Act
Canada Ports Corporation Act
Canada Post Corporation Act
Canada Shipping Act
Canada Water Act
Canadian Citizenship Act
Canadian Dairy Commission Act
Canadian Environmental Protection Act
Canadian Wheat Board Act
Coastal Fisheries Protection Act
Consumer Packaging and Labelling Act
*Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora
Copyright Act
Criminal Code of Canada
Cultural Property Export and Import Act
Customs Act
Customs and Excise Offshore Application Act
Customs Tariff

Department of National Revenue Act
Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act

Energy Administration Act
Environmental Contaminants Act
Explosives Act
Excise Act
Excise Tax Act
Export and Import Permits Act

Fertilizers Act
Fish Inspection Act
Fisheries Act
Food and Drugs Act
Free Trade Act

Game Export Act

*This international convention is not an act of Parliament but is administered pursuant to the Export and Import Permits Act.

Hamilton Harbour Commission Act
Harbour Commission Act
Hazardous Products Act

Immigration Act
Importation of Intoxicating Liquors Act
Inspection and Sale Act
International Boundary Commission Act

Livestock and Livestock Products Act
Livestock Pedigree Act

Meat and Canned Food Act
Meat Import Act
Meat Inspection Act
Motor Vehicle Safety Act
Motor Vehicle Tire Safety Act

Narcotic Control Act
National Energy Board Act
Nova Scotia Offshore Retail Sales Tax Act

Pest Control Products Act
Plant Quarantine Act
Precious Metals Marking Act
Privileges and Immunities (International Organizations) Act
Privileges and Immunities (NATO) Act
Public Harbours and Ports Facilities Act

Quarantine Act

Radiation Emitting Devices Act
Radio Act
Railway Act

Seeds Act
Special Import Measures Act
Softwood Lumber Products Export Charge Act
Statistics Act

Textile and Clothing Board Act
Textile Labelling Act
Toronto Harbour Commission Act
Trademarks Act
Transport Act
Transportation of Dangerous Goods Act

United States Wreckers Act

Visiting Forces Act

CUSTOMS AND EXCISE INDEX

Acts Administered by Customs and Excise 10, 55
Adjudications 19
Anti-dumping 11, 40
Bill C-117 26
Bill C-80 26
Canada - United States Free Trade Agreement 6-9, 14, 16, 33, 42, 44
Commodity Tax Reform 17
Corporate Administration Activity 12
-Financial Performance 44
-Resource Summary 43
Corporate Administration Sub-Activities
-Audit and Evaluation 43
-Communications 43
-Corporate Management 43
-Executive 43
-Personnel Administration 43
Customs Act 20
Customs Activity 12, 31
-Financial Performance 33
-Performance Information 33
-Resource Summary 32
-Spectrum of Results 34
Customs Activity Evaluations
-Adjudications 19
-Customs Act 20
-Tariff Administration 20
Customs Sub-Activities
-Appraisal and Adjustment 31, 39
-Interpretative Policy Determinations and Appeals 31, 39
-Port Operations 31, 37
-Program Development and Systems Maintenance 32
-Program Management and Support 32
Customs Tariff 20, 31, 41
Excise Activity 12, 22
-Financial Performance 23
-Performance Information 23
-Resource Summary 22
-Spectrum of Results 24
Excise Activity Evaluations 18
-Excise Duty 18
-Revenue Collections 18
-Verification and Enforcement 19
Excise Commercial System 9, 16, 23, 44

Excise Sub-Activities
-Appeals 21
-Policy and Systems 22
-Program Management and Support 22
-Revenue Collections 21, 26
-Tax Interpretations 21, 25
-Verification and Enforcement 18, 21, 27
Gasoline and Diesel Fuel Tax Rebate Program 9, 15, 23, 29
General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) 10, 14
Goods and Services Tax 6, 7, 9, 14, 17, 23, 49
Harmonized System 41
National Drug Strategy 6, 8, 15
Pearson International Airport 6, 7, 15, 32, 42
Person-Year Reduction Measures 6, 8, 17, 30, 42, 45
Personal Alarm Security System (PASS) 16, 42, 45, 49
Remissions 52
Ruling Information Systems Excise (RISE) 25
Special Import Measures Act 36, 40
Taxpayer Assistance Program 25

Revenu Canada
Douanes et Accise

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1991-III-36
ISBN 0-660-55601-4

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Revenu Canada
Douanes et Accise

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose plusieurs niveaux d'information pouvant répondre à divers besoins particuliers.

Le document se divise en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et comprend un résumé de ses plans et de son rendement actuels. La section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui motivent les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettent de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser extraites de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure la continuité avec les autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Ce document est conçu de manière à permettre de repérer aisément les renseignements recherchés. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section et un sommaire des besoins financiers, présenté à la section I, comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, tout au long du document, des renvois permettent de trouver de plus amples renseignements sur les sujets d'un intérêt particulier.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 4
B. Emploi des autorisations en 1988-1989 5

Section I
Aperçu du programme

A. Plans pour 1990-1991
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 7
B. Rendement récent
1. Points saillants 8
2. Examen des résultats financiers 9
C. Données de base
1. Introduction 10
2. Mandat 11
3. Objectif du Programme 11
4. Organisation du Programme en vue de son exécution 11
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 14
2. Initiatives 16
E. Efficacité du Programme 18

Section II
Analyse par activité

A. Accise 23
B. Douanes 34
C. Administration ministérielle 47

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 50
2. Besoins en personnel 51
3. Dépenses en capital 53
4. Recettes 54
5. Coût net du Programme 56
6. Remises 57
B. Autres renseignements 58
C. INDEX 63

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991

Besoins financiers par autorisation

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991	Budget principal 1989-1990
	Revenu Canada		
	Douanes et Accise		
1	Dépenses de fonctionnement	474 793	435 016
5	Dépenses en capital	13 739	9 336
(L)	Ministre du Revenu national - Traitement et allocation pour automobile	49	48
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	60 472	54 867
	Total du Ministère	549 053	499 267

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits	(dollars)	Budget principal 1990-1991
	Revenu Canada	
	Douanes et Accise	
1	Douanes et Accise - Dépenses de fonctionnement	474 793 000
5	Douanes et Accise - Dépenses en capital	13 739 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991				
	Années-personnes autorisées*	Budgétaire			Budget principal 1989-1990
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Total	
Accise	1 667	90 655	1 132	91 787	89 825
Douanes	7 390	376 951	6 907	383 858	339 715
Administration ministérielle	802	67 708	5 700	73 408	69 727
	9 859	535 314	13 739	549 053	499 267
Années-personnes autorisées en 1989-1990	9 691				

* Voir tableau 31, page 52, pour tous les renseignements supplémentaires sur les années-personnes.

B. **Emploi des autorisations en 1988-1989**

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Douanes et Accise			
1	Dépenses de fonctionnement	417 995 000	427 812 961	424 746 259
5	Dépenses en capital	11 018 000	23 721 000	23 248 521
(L)	Ministre du Revenu national - Traitement et allocation pour automobile	45 800	46 825	46 825
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	52 681 000	54 461 000	54 461 000
	Total du Programme - Budgétaire	481 739 800	506 041 786	502 502 605

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991

1. Points saillants

- Le Ministère terminera la mise en oeuvre du plan de réduction quinquennal établi par suite du budget de mai 1985 (voir page 18).
- Le Ministère poursuivra ses activités prévues dans la Stratégie nationale de lutte antidrogue; ses efforts seront centrés sur les domaines comportant les risques les plus grands et l'incidence la plus forte (voir page 16).
- Le Ministère continuera à mettre en oeuvre et à exécuter les dispositions touchant les Douanes dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (voir page 17).
- Le Ministère assurera la présence des Douanes à l'aérogare III de l'aéroport international Pearson à Toronto, où les travaux s'achèveront en septembre 1990 (voir page 16).
- En attendant le passage des textes législatifs pertinents, le Ministère poursuivra ses travaux de planification et de préparation en vue de la mise en oeuvre possible de la taxe sur les produits et services.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget 1990-1991	Prévisions 1989-1990	Différence	Détails à la page
Accise	91 787	160 393	(68 606)	24
Douanes	383 858	356 738	27 120	35
Administration ministérielle	73 408	68 042	5 366	48
	549 053	585 173	(36 120)	
Années-personnes *	9 859	10 385	(526)	

* Voir tableau 31, page 52, pour tous les renseignements supplémentaires sur les années-personnes.

Explications des prévisions pour 1989-1990: Les dépenses prévues pour 1989-1990 (au 30 novembre 1989), qui tiennent compte d'articles approuvés à inclure dans le Budget des dépenses supplémentaire, sont supérieures à celles du Budget des dépenses principal de 1989-1990, la différence étant de 85,9 millions de dollars et de 694 années-personnes. Cette augmentation est attribuable à diverses questions que doit traiter le Ministère, notamment :

	Millions de dollars	Années-personnes
• Préparation en vue de la taxe sur les produits et services	68,3	469
• Aéroport international Pearson	4,2	75
• Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis	10,4	150
• Pressions sur les ressources opérationnelles	3,0	-

Explication de la différence: Les dépenses estimatives du Budget des dépenses principal de 1990-1991 sont inférieures de 36,1 millions de dollars (6,2 %) à celles qui étaient prévues en 1989-1990. Cet écart résulte d'une augmentation de 11,6 millions de dollars des frais de personnel que compense une diminution de 15,4 millions de dollars des coûts en capital et de 32,3 millions de dollars des frais de fonctionnement et d'entretien. La hausse des frais de personnel est due à l'augmentation de traitement et du taux des salaires résultant des conventions collectives signées et des dispositions des conventions non signées. La diminution des besoins en capital et des besoins de fonctionnement s'explique surtout en raison des dépenses en 1989-1990 qui ne se répétèrent pas en 1990-1991 pour la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et les travaux de planification et de préparation en vue de l'éventuelle mise en application de la taxe sur les produits et services.

De façon estimative, on prévoit 526 années-personnes de moins en 1990-1991 par rapport à 1989-1990. Cette diminution traduit en grande partie l'incidence du plan de réduction des années-personnes, la diminution des ressources nécessaires de 1990-1991 à la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ainsi que le besoin de planification et de préparation en vue de l'éventuelle mise en oeuvre d'une taxe sur les produits et services.

Les tableaux 2 et 3 indiquent la répartition des ressources du Ministère en 1990-91.

Tableau 2: Années-personnes par activité en 1990-1991

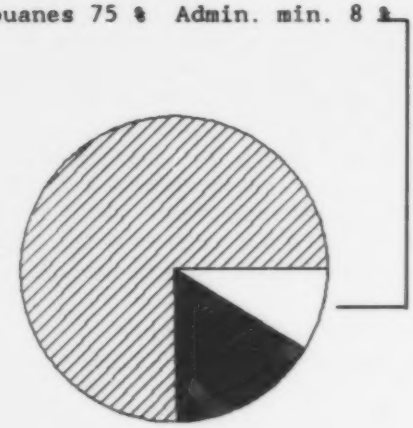

Tableau 3: Dépenses brutes par catégorie en 1990-91

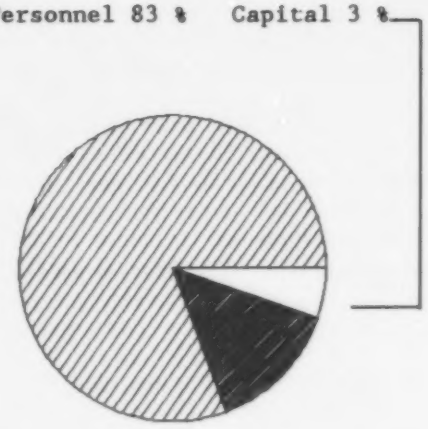

B. Rendement récent

1. Points saillants

- Le Ministère a poursuivi la mise en oeuvre du Plan de réduction des années-personnes, qui a permis de réaliser, au 31 mars 1990, une économie de 924 années-personnes (voir page 18).

- En 1988, la valeur des stupéfiants saisis par les escouades antidrogue et ceux saisis dans le cadre des opérations douanières normales s'est élevée à 396 millions de dollars (voir page 16).

- Au cours de 1988-1989, on a pratiquement terminé la mise en oeuvre des systèmes et des procédures relatifs à l'Accord de

libre-échange entre le Canada et les États-Unis, y compris la révision du Tarif des douanes, l'élaboration de politiques, la dotation, la formation, l'initiation du public et la rénovation des installations (voir page 17).

- Les travaux en prévision du début des activités douanières à l'aérogare III de l'aéroport international Pearson de Toronto se poursuivent selon l'échéancier établi (voir page 16).

- Grâce au Système commercial de l'Accise, le Ministère dispose maintenant d'un système perfectionné et intégré qui facilite la perception de plus de 18 milliards de dollars par année de recettes gouvernementales provenant des taxes de vente et d'accise (voir page 18).

- Le Ministère a mis sur pied un groupe de planification en prévision de la taxe sur les produits et services qui est proposée.

- Le Programme de ristourne de la taxe de vente sur l'essence et le carburant diesel, qui devait prendre fin le 31 décembre 1989, reste en application jusqu'au 31 décembre 1990 (voir page 17).

2. Examen des résultats financiers

Tableau 4: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989		
	Réel	Budget principal	Différence
Accise	90 186	76 237	13 949
Douanes	331 899	332 329	(430)
Administration ministérielle	80 418	73 174	7 244
	502 503	481 740	20 763
Années-personnes *	9 724	9 577	147
Total des recettes	27,781,242		

* Voir tableau 31, page 52, pour tous les renseignements supplémentaires sur les années-personnes.

Explication de la différence: L'augmentation des années-personnes utilisées au cours de l'exercice 1988-1989 est surtout imputable aux ressources attribuées en raison de la mise en oeuvre des mesures provisoires relatives à la taxe de vente et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les

États-Unis. Les dépenses budgétaires ont été de 20,8 millions de dollars ou de 4,3 % supérieures à celles du Budget des dépenses principal. Ce chiffre net se compose comme suit :

	Millions de dollars
• Budget des dépenses supplémentaire	
•Système commercial de l'Accise	6,5
• Mesures provisoires relatives à la taxe de vente	7,7
•Programme de ristourne de la taxe de vente sur l'essence et le carburant diesel	2,2
•Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis	14,8
• Sous-utilisation des frais de personnel résultant de conventions collectives non signées	(9,3)
• Fonds périmés divers	(1,1)

C. Données de base

1. Introduction

Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, consiste en un programme dirigé par un sous-ministre qui relève du ministre du Revenu national.

La mission du Ministère est d'assurer, avec efficience et réceptivité, le respect de toutes les dispositions législatives dont la responsabilité administrative lui incombe. Pour y parvenir, Douanes et Accise perçoit des droits et des taxes, contrôle le mouvement des gens, des marchandises et des moyens de transport qui entrent au Canada ou en sortent et protège l'industrie canadienne de la concurrence déloyale d'origine étrangère. Douanes et Accise s'efforce de toujours projeter une image de marque positive, juste et impartiale, tout en étant sensible aux besoins de ses clients internationaux et canadiens.

Douanes et Accise joue un rôle important dans la mise en oeuvre des politiques socio-économiques du gouvernement. Par exemple, le Ministère est responsable de l'application, aux points d'entrée, d'un premier processus de sélection pour d'autres ministères gouvernementaux, notamment Agriculture, Santé et Bien-être social et Emploi et Immigration.

Sur le plan de la politique économique, le Ministère participe à la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ainsi que des accords commerciaux multilatéraux que le Canada a conclus dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Au Canada, Douanes et Accise est appelé à appuyer les plans du gouvernement, en appliquant les lois fiscales qui relèvent de sa compétence, et à protéger l'industrie canadienne de la concurrence préjudiciable venant de l'étranger.

L'approche du Ministère dans la conduite de ses opérations est décrite dans son Énoncé des principes opérationnels. Cet énoncé résume la philosophie

ministérielle qui doit orienter les gestionnaires et les employés dans l'accomplissement de leurs activités quotidiennes. Les buts, les stratégies et les plans adoptés pour les années à venir renforceront cette philosophie. L'Énoncé des principes opérationnels figure à la section III (voir page 58).

2. Mandat

La Loi sur le ministère du Revenu national charge Douanes et Accise "des activités de direction, de réglementation, de gestion et de contrôle liées aux droits des douanes et d'accise, notamment les taxes imposées par la Loi sur la taxe d'accise". Le ministre du Revenu national est chargé d'appliquer la Loi sur les douanes. Les autres lois importantes qui s'inscrivent dans le mandat légal de Douanes et Accise sont le Tarif des douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation, la Loi sur l'accise et la Loi sur la taxe d'accise; dans tous ces cas, la responsabilité législative revient au ministre des Finances.

Douanes et Accise est également chargé d'appliquer quelque 70 textes législatifs pour le compte d'autres ministères, notamment Agriculture Canada, Santé et Bien-être social Canada, Consommation et Corporations Canada, Industrie, Sciences et Technologie, Statistique Canada et Emploi et Immigration Canada. Les lois que Douanes et Accise applique en tout ou en partie sont présentées à la section III (page 60).

3. Objectif du Programme

Douanes et Accise a pour objectif de faire en sorte que la totalité des droits, taxes et autres frais et prélèvements connexes soient correctement imposés, perçus et, le cas échéant, remboursés; contrôler, afin de protéger l'industrie et la société canadiennes, le déplacement des personnes, des marchandises et des moyens de transport qui entrent au Canada ou qui en sortent, pour veiller au respect de la loi; protéger l'industrie canadienne des préjudices réels ou éventuels causés par l'importation effective ou prévue de marchandises sous-évaluées ou subventionnées et par le recours à d'autres formes de concurrence déloyale de la part d'exportateurs étrangers.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités: Le Programme de Douanes et Accise comprend trois activités: l'Accise, les Douanes et l'Administration ministérielle. Le tableau 5 indique la structure des activités et des sous-activités connexes.

Tableau 5: Structure des activités

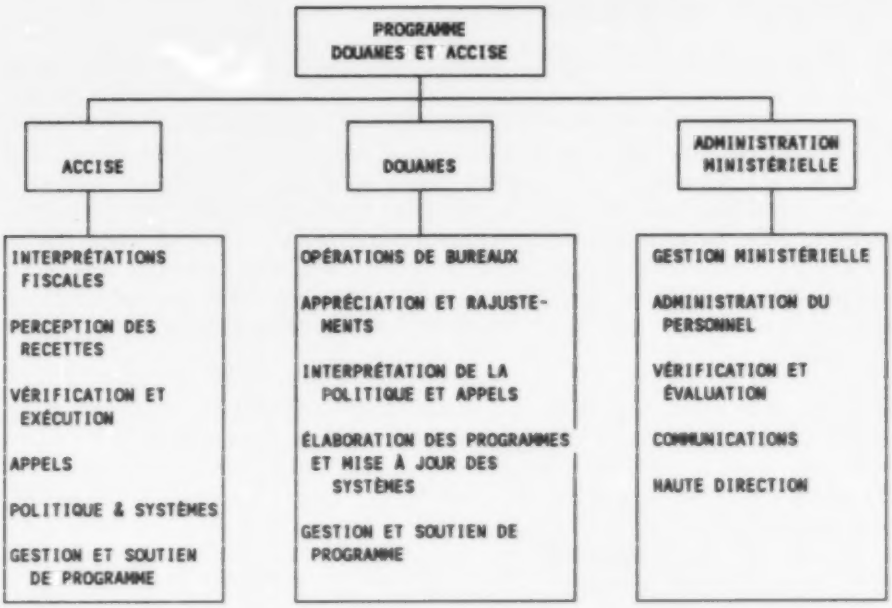

Bien que l'Accise et les Douanes partagent le même objectif, on les considère comme deux entités distinctes, qui sont responsables de lois différentes et qui traitent la plupart du temps avec des clients différents. Par exemple, l'Accise applique la Loi sur l'accise et la Loi sur la taxe d'accise qui touchent les fabricants et les grossistes titulaires de licence, les distillateurs, les brasseurs, les fabricants de tabac, etc.

Pour sa part, le secteur Douanes applique la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes et la Loi sur les mesures spéciales d'importation et traite surtout avec des voyageurs canadiens et internationaux, des fabricants canadiens, des importateurs et des exportateurs, etc. L'Administration ministérielle regroupe les services administratifs et fonctionnels centraux qui sont nécessaires pour appuyer avec efficacité et efficience les activités de Douanes et de Accise.

Structure organisationnelle: Les activités de Douanes et Accise sont exercées à partir de l'Administration centrale à Ottawa et de bureaux et d'installations de région ou de district répartis dans tout le Canada. L'organisation traduit la structure des activités, soit celles de l'Accise, des Douanes et de l'Administration ministérielle. La haute direction comprend cinq sous-ministres adjoints, deux directeurs généraux, deux directeurs et un avocat général, qui relèvent tous du Sous-ministre.

Un sous-ministre adjoint dirige l'Accise, qui comprend, outre l'Administration centrale à Ottawa, 9 bureaux régionaux et 26 bureaux de district et de sous-district. Les recettes perçues chaque année par l'Accise totalisent environ 20 milliards de dollars par année et l'effectif y est de 1 667 années-personnes.

Le secteur Douanes se compose de la Direction des programmes douaniers et de la Direction des opérations douanières qui sont dirigées chacune par un sous-ministre adjoint. Les activités sont exercées à partir de 10 régions qui fournissent des services au public dans quelque 560 endroits du pays, sans compter l'Administration centrale à Ottawa. La Direction des opérations douanières est responsable des opérations régionales qui nécessitent 6 961 années-personnes. Elle perçoit plus de 7 milliards de dollars par année en droits et taxes à l'importation. La Direction des programmes douaniers (429 a.-p.) se situe à Ottawa, à l'exception d'un petit groupe d'agents qui se trouvent à l'étranger, et qui sont impliqués essentiellement dans le domaine des enquêtes effectuées dans d'autres pays.

L'Administration ministérielle regroupe la Direction de la gestion ministérielle et la Direction de l'administration du personnel, chacune dirigée par un sous-ministre adjoint, les directions de la Vérification et de l'évaluation et celle des Communications, qui relèvent chacune d'un directeur général, ainsi que le Bureau de la haute direction. Ce dernier comprend les divisions des Affaires ministérielles et internationales et des Affaires internes, dirigées chacune par un directeur, ainsi que le Contentieux, dirigé par un avocat général. L'Administration ministérielle occupe des bureaux qui se trouvent surtout à l'Administration centrale à Ottawa et compte 802 années-personnes.

Le tableau 6 indique les liens entre la structure organisationnelle du Ministère et la structure de ses activités; ce tableau présente aussi une répartition complète des ressources en 1990-1991.

Tableau 6: Ressources de 1990-1991 selon la structure de l'organisation et les activités

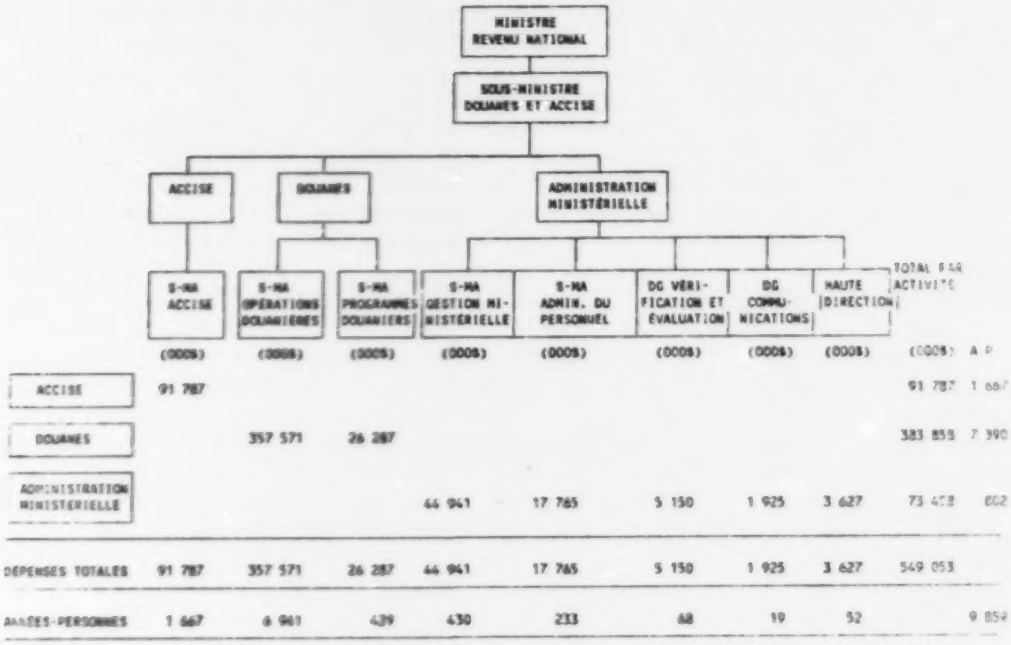

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Au cours des années à venir, le Ministère devra s'adapter à d'importants changements, tant sociologiques qu'économiques. Les facteurs clés dont il est question ci-dessous revêteront une importance particulière pour Douanes et Accise.

Conjoncture économique et charge de travail: L'évolution de la conjoncture commerciale et économique influence considérablement le comportement des voyageurs, des importateurs et des exportateurs que sert le Ministère; elle

met à rude épreuve l'aptitude de celui-ci à déployer ses ressources avec efficience et efficacité.

Le commerce se caractérise actuellement du fait qu'il se dirige vers une libéralisation des échanges. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ), Europe 1992 et la ronde actuelle des négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en sont des exemples frappants.

Le commerce international représente un des secteurs les plus dynamiques de l'économie canadienne, tant au niveau de la croissance que de l'engagement stratégique. Les deux tiers des importations canadiennes proviennent toujours des États-Unis et le reste, surtout de la Communauté économique européenne et du Japon. Les importations continueront à augmenter à un rythme soutenu au cours de la prochaine décennie.

Pendant cette même période, la charge de travail des Douanes sera marquée par les changements importants qu'impose sur le commerce l'évolution des stratégies (p. ex. réforme de la taxe de vente, GATT, Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et déréglementation des industries du transport). Au cours des dix prochaines années, la charge de travail globale devrait croitre en grande partie dans le secteur commercial et relativement au traitement des voyageurs internationaux. Les tendances antérieures laissent à penser que le traitement des documents commerciaux et celui des voyageurs augmenteront en 1990-1991 au rythme de 15 et de 7 % respectivement.

La charge de travail de l'Accise continue de croitre par suite des modifications apportées aux politiques gouvernementales et de la conjoncture commerciale. Les budgets du gouvernement fédéral des trois dernières années ainsi que le Livre blanc sur la Réforme fiscale 1987 contenaient des mesures qui ont accru considérablement le nombre des titulaires de licences de l'Accise. L'éventuelle mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services proposée aurait aussi une forte incidence sur la charge de travail du Ministère, en particulier sur l'Accise.

Décisions de principe du gouvernement: Parmi les plus importantes décisions de principe du gouvernement qui toucheront les opérations de Douanes et Accise dans les années à venir, il faut noter:

- la réforme fiscale (mise en oeuvre possible de la taxe sur les produits et services pour remplacer l'actuelle taxe de vente de fabricant) et d'autres changements fiscaux;
- les efforts pour réduire l'entrée au Canada de drogues illégales;
- la poursuite et l'accélération de la libéralisation du commerce, avec la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et les résultats de la ronde des négociations commerciales multilatérales - Uruguay;
- les efforts continus pour diminuer le déficit fédéral, en réduisant à la fois les années-personnes et les coûts;
- la déréglementation des industries du camionnage et du transport aérien;

- la hausse des demandes de service provenant des groupes de clients;
- la tendance vers la privatisation des activités gouvernementales.

La participation du Ministère à ces décisions va du soutien permanent à la mise en oeuvre et à l'exécution même, selon le cas.

Changements technologiques: Dans les années à venir, d'importants changements technologiques seront apportés aux opérations, aux systèmes et aux procédures du Ministère, pour lui permettre de répondre aux besoins du public avec plus de rapidité, d'efficacité et de réceptivité. Il faut noter, entre autres, l'acquisition de matériel aux rayons X perfectionné, ainsi que l'amélioration des systèmes de sécurité personnelle et de communications. Ces changements qui seront réalisés aux Douanes et à l'Accise aideront le Ministère à s'adapter plus rapidement à la conjoncture économique et commerciale, rendant ainsi ses programmes encore plus efficaces. La mise en oeuvre de ces nombreux changements technologiques sera difficile, car elle coïncidera avec divers changements faisant suite à d'autres décisions de principe du gouvernement.

2. Initiatives

En 1990-1991, Douanes et Accise poursuivra l'initiative récente énoncée ci-dessous, qui ne faisait pas partie des plans de dépenses antérieurs.

Aérogare III de l'aéroport international Pearson: Transports Canada coordonne les travaux de construction d'une troisième aérogare à l'aéroport international Pearson de Toronto. L'aérogare, qui devrait être terminée en septembre 1990, comprendra des installations permettant le passage à la douane des voyageurs internationaux. Les dépenses prévues pour ces travaux s'élèvent à 4,2 millions de dollars et 75 années-personnes en 1989-1990, à 4,2 millions de dollars et 100 années-personnes en 1990-1991, et à 4 millions de dollars et 100 années-personnes en 1991-1992.

État des initiatives annoncées antérieurement

Douanes et Accise a terminé ou poursuit un certain nombre d'initiatives qui ont été décrites dans les plans de dépenses antérieurs. L'état d'avancement de ces initiatives paraît ci-dessous.

Stratégie nationale de lutte antidrogue: En février 1984, le Ministère a fermement désigné la lutte antidrogue comme priorité importante. Il a alors formé les escouades antidrogue des Douanes, auxquelles il a confié des chiens détecteurs, du matériel et divers moyens de communication et de transport. Ces escouades devaient parcourir les régions douanières pour fournir une aide spécialisée dans les bureaux d'entrée, au cours des périodes occupées et à risque élevé. Cet élément de la Stratégie nationale de lutte antidrogue, mise en oeuvre en 1987, a pris de l'importance en raison de l'inquiétude des Canadiens face à l'abus de stupéfiants. Ainsi, Douanes Canada se trouve sur la première ligne du combat contre les drogues et sa méthode produit des

résultats évidents. En 1986, la valeur totale des drogues saisies a atteint 380 millions de dollars; elle était de 322 et de 396 millions de dollars en 1987 et en 1988, respectivement. Pour les dix premiers mois de 1989, cette valeur totalisait plus de 110 millions de dollars.

Programme de ristourne de la taxe de vente sur l'essence et le carburant diesel: Ce programme, qui est entré en vigueur le 1er décembre 1984, devait d'abord prendre fin le 31 décembre 1987. Depuis ce temps, le ministre des Finances a annoncé son prolongement jusqu'au 31 décembre 1989 puis, tout dernièrement, jusqu'au 31 décembre 1990. Les coûts réels en 1988-1989 ont été de 70 années-personnes et de 2,2 millions de dollars. Les ressources exigées pour poursuivre ce programme en 1989-1990 sont évaluées à 75 années-personnes et 3,1 millions de dollars, et en 1990-1991, à 75 années-personnes et 3,2 millions de dollars (voir page 32).

Système d'alarme et de sécurité personnelle (SASP): Le Système d'alarme et de sécurité personnelle a été conçu en 1983, pour permettre aux inspecteurs des douanes qui travaillent isolément, soit dans de grands bureaux ou dans des postes éloignés, de recourir facilement à un système automatique pour appeler à l'aide en cas de besoin. Selon les plans actuels, le projet du Système d'alarme et de sécurité personnelle sera complètement mis en oeuvre en 1994-1995.

En 1988-1989, ce projet a entraîné des dépenses de 13 années-personnes et de 1,5 million de dollars. Les dépenses prévues pour 1989-1990 sont de 15 années-personnes et de 700 000 $. Les besoins de ressources pour l'avenir sont les suivants: 5,2 millions de dollars et 16 années-personnes en 1990-1991 et 7,6 millions de dollars et 18 années-personnes en 1991-1992.

Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis: Le 1er janvier 1989 marquait l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALÉ), qui s'échelonnera sur une période de dix ans. Au cours de 1988-1989, on a pratiquement terminé la révision du Tarif des douanes, l'élaboration de politiques, la dotation, la formation, l'information du public, la rénovation des sites et la mise en oeuvre des systèmes et des procédures relatifs à l'ALÉ. Dans les années à venir, la charge de travail liée au libre-échange sera centrée sur l'application des règles d'origine (facteur le plus crucial déterminant l'application de l'ALÉ par Douanes), l'évolution subséquente des systèmes de soutien automatisés et la mise en oeuvre de changements apportés à la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

Toutes les ressources nécessaires à la mise en oeuvre et à l'application courante de l'ALÉ sont les suivantes: 75 années-personnes et 14,6 millions de dollars en 1988-1989; 225 années-personnes et 16,6 millions de dollars en 1989-1990; 175 années-personnes et 10,8 millions de dollars en 1990-1991; enfin, 175 années-personnes et 10,4 millions de dollars en 1991-1992.

Système commercial de l'Accise: Grâce au Système commercial de l'Accise, dont la mise en oeuvre a commencé en 1989, le Ministère franchit un grand pas dans l'élaboration d'un système automatisé national, qui l'aidera à satisfaire les besoins opérationnels et administratifs de l'Administration centrale et des régions. Ce système aidera à appliquer uniformément les textes législatifs de l'Accise et constituera pour le Ministère un système d'information intégré. Il a été conçu dans le but de faciliter la capacité du Ministère à percevoir des recettes et améliorer l'efficacité de la comptabilité des recettes et du système fondé sur la clientèle.

Les coûts réels en 1988-1989 ont été de 39 années-personnes et de 7 millions de dollars. Des dépenses de 39 années-personnes et de 5 millions de dollars sont prévues en 1989-1990. Selon les estimations, les besoins de ressources en 1990-1991 pour les frais constants de fonctionnement et d'entretien du système sont de 23 années-personnes et de 3 millions de dollars.

Réforme de la taxe à la consommation: Responsable d'appliquer l'actuelle taxe de vente de fabricant, Douanes et Accise a mis sur pied, en 1988-1989, le Groupe d'examen de la taxation des marchandises, afin d'aider le ministère des Finances à élaborer une politique, à étudier les incidences administratives des propositions, à concevoir les programmes nécessaires à l'exécution et à l'observation, ainsi qu'à s'assurer que Douanes et Accise soit prêt à mettre en oeuvre les réformes ayant trait à la taxe de vente fédérale. En 1989-1990, le travail de ce groupe a été pris en charge par le Groupe de planification de la taxe sur les produits et services.

En 1988-1989, les coûts réels ont été de 15 années-personnes et de 1,6 million de dollars. Pour 1989-1990, les 579 années-personnes et les 74,3 millions de dollars prévus, incluant les 110 années-personnes et 5,9 millions de dollars réaffectés de la base du Ministère, ont été autorisés. Ces dépenses sont nécessaires pour planifier et préparer l'éventuelle mise en oeuvre de la nouvelle TPS proposée.

Mesures pour réduire les années-personnes: En réponse à la demande du gouvernement visant à réduire l'effectif de la Fonction publique, Douanes et Accise a établi, en 1986-1987, un plan de compression qui, lorsqu'il sera complètement mis en oeuvre, le 1er avril 1991, aura permis une réduction totale de 954 années-personnes. Les réductions auront été réalisées sans que les niveaux de service, les recettes de l'État et la sécurité du public canadien en souffrent.

E. Efficacité du programme

Pour l'exécution de son programme, le Ministère s'appuie sur l'intégrité de ses clients et suppose que la vaste majorité de ceux-ci se conformeront à la

loi lorsqu'elle est appliquée de façon équitable et uniforme et d'une manière qui répond à leurs besoins. Dans le contexte du régime fiscal canadien qui en est un d'auto-cotisation, il est d'une importance capitale que les renseignements relatifs aux lois, aux programmes et aux politiques en constante évolution soient diffusés en temps opportun. Parallèlement aux efforts concertés qu'il déploie pour faciliter l'observation de la loi, le Ministère doit également appliquer un programme d'exécution capable de dissuader les contribuables de se soustraire aux obligations que leur impose la loi.

Le programme du Ministère doit arriver à créer, entre les mesures requises pour faciliter l'observation de la loi et celles qui sont nécessaires pour en assurer l'exécution, un équilibre tel que ni l'un ni l'autre de ces deux types de mesures ne soient compromis par le mode de gestion des activités du Ministère. La meilleure façon de juger de l'efficacité du Ministère dans l'exécution de son programme est d'examiner ses deux principales activités, c'est-à-dire l'Accise et les Douanes.

Accise: L'activité Accise permet d'appliquer la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise ainsi que d'autres lois et règlements pertinents et assure ainsi le calcul, la perception et, le cas échéant, le remboursement des droits, des taxes et des autres frais et amendes à un coût minimal pour le public et de manière à gagner le plus possible la confiance du public dans l'intégrité, l'efficience et l'équité du processus.

Sous le régime fiscal canadien, c'est aux contribuables qu'il incombe de déterminer et de verser le montant des taxes à payer selon la loi, conformément aux obligations que lui impose cette loi. Dans sa stratégie des communications et ses principes opérationnels, le Ministère reconnait l'importance capitale, pour la facilitation de l'observation volontaire de la loi, d'une diffusion efficace des renseignements qui soit à la fois rapide et souple. Malgré les efforts déployés pour faciliter l'observation de la loi, il y a des contribuables qui n'en respectent pas les dispositions intentionnellement ou non. C'est pourquoi le Ministère compte entre autres sur le programme de vérification de l'Accise pour assurer l'observation de la loi.

Trois études d'évaluation se rapportant à l'activité Accise sont décrites ci-après.

(i) Une évaluation de la fonction Droits d'accise a été effectuée en 1988-1989. Le premier rôle de cette fonction est de protéger les recettes provenant des droits d'accise en réglementant les activités des entreprises qui fabriquent, entreposent, transportent et utilisent des produits assujettis à ces droits (p. ex. le tabac et les boissons alcoolisées). Grâce aux pouvoirs de réglementation qui lui sont

conférés, le Ministère peut assurer le calcul, la perception et, le cas échéant, le remboursement des droits d'accise et des autres frais et prélèvements pertinents.

L'étude révèle que les recettes sont correctement perçues et que la plupart des erreurs dans les paiements ne sont pas intentionnelles et sont ultimement corrigées. En général, cette fonction permet de décourager efficacement la non-observation en maintenant un juste équilibre entre les activités favorisant l'observation volontaire et les activités de surveillance et de vérification. L'étude révèle que la proportion actuelle des activités de surveillance et de vérification convient à l'administration courante du programme mais qu'on pourrait apporter des changements structurels au programme et des modifications à la législation connexe pour mieux adapter le programme au contexte actuel. Un plan d'action a été établi en fonction des constatations qui ont été faites.

(ii) Une évaluation de la composante Perception des recettes du programme Accise a été effectuée en 1989-1990. Cette composante fournit le cadre administratif nécessaire à la déclaration et au versement, par les titulaires de licence, de la taxe de vente fédérale et des autres taxes exigibles en vertu du programme de l'Accise.

L'étude révèle que la composante est généralement efficace dans l'exercice de son mandat qui est de percevoir les taxes relevant de l'Accise et que la proportion des recettes perdues par rapport à l'ensemble des recettes du programme a légèrement diminué au cours des deux dernières années. Toutefois, à cause de l'impact des paiements accélérés et d'un système comptable désuet qui ne permet pas de faire face à de tels changements, l'efficacité de la Comptabilité des recettes a diminué. Le changement législatif effectué en 1988 quant aux paiements accélérés nécessite du contribuable des versements afin de rembourser la taxe qui est due à la fin du mois. Pour la première fois, cette situation a dissocié l'échéancier pour l'acquittement des paiements de celui pour les retours enregistrés. Le projet de loi C-80, qui introduit une nouvelle procédure d'appel qui accorde aux titulaires de licence un délai de quatre-vingt-dix jours pour présenter un appel concernant les cotisations, a augmenté la charge de travail de la composante Perception des recettes en augmentant le nombre des comptes en souffrance et le temps requis pour régler un cas particulier, mais ce changement n'a pas eu de répercussions négatives sur les recettes du programme, les mauvaises créances étant généralement compensées par une augmentation des recettes. L'étude révèle également que cette fonction est exécutée de façon juste et équitable et que les agents de perception se montrent flexibles, sensibles et réceptifs face à la situation du contribuable lorsqu'il le faut. L'introduction récente d'un système de traitement en direct entièrement automatisé permettra de remédier aux lacunes de la fonction Comptabilité des recettes et de réaliser des économies dans l'exécution

du mandat de la composante Perception des recettes. L'étude révèle que les contribuables sont généralement satisfaits des exigences du programme et que le paiement de la taxe et la production des déclarations ne sont pas des sujets de préoccupation majeure. Les amendes imposées sont efficaces comme incitation à l'observation.

(iii) Une étude d'évaluation de la composante Vérification et exécution a été entreprise et devrait prendre fin en 1989-1990. Cette composante permet de déterminer si les titulaires de licence se conforment à la législation de l'Accise dans le calcul des montants à payer au titre des taxes relevant de l'activité Accise, la principale étant la taxe de vente fédérale prélevée au niveau du fabricant. La composante est aussi responsable de la vérification courante des documents du contribuable, des enquêtes sur la fraude fiscale et de la validation des demandes de remboursement de taxes payées en trop. Trois questions seront examinées dans le cadre de l'étude: l'efficacité de la composante par rapport aux objectifs fixés, la pertinence des peines prévues à l'appui de l'activité et les autres systèmes ou stratégies de ressourcement qui pourraient améliorer l'efficacité de la composante Vérification et exécution.

Douanes: L'activité Douanes a pour mandat d'appliquer la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation et d'autres lois connexes et, par le fait même, de contrôler, pour la protection de l'industrie et de la société canadiennes, le mouvement des personnes, des marchandises et des moyens de transport qui entrent au pays et qui en sortent. En appliquant ces dispositions législatives, les Douanes protègent aussi l'industrie canadienne contre tout préjudice réel ou éventuel causé par l'importation effective ou prévue de marchandises sous-évaluées ou subventionnées, ou par tout autre genre de concurrence étrangère déloyale. Trois études d'évaluation ou études préparatoires à l'évaluation de l'activité Douanes sont décrites ci-après.

(i) Une étude d'évaluation de la composante Arbitrage a pris fin en octobre 1989. La principale fonction de l'Arbitrage est de passer en revue toutes les saisies ayant donné lieu à des appels et de répondre aux appels interjetés à la suite d'une saisie afin d'assurer une interprétation et une application équitables et uniformes des dispositions relatives aux peines. L'étude a porté sur quatre questions dont trois se rapportaient aux mécanismes de contrôle interne de la fonction Arbitrage et aux répercussions de cette fonction sur l'ensemble du programme des Douanes et de l'Accise. La quatrième question portait sur des aspects plus généraux de la fonction Arbitrage comme mécanisme approprié de révision administrative. Les résultats de l'étude indiquent que le programme est efficace. L'infrastructure établie par le Ministère pour l'examen des appels interjetés à la suite de saisies assure un traitement équitable aux appelants. Sur l'ensemble des saisies ayant fait l'objet d'un appel, 54 % se soldent par une atténuation de peine, ce qui indique que les décisions rendues

en faveur du Ministère et de l'appelant sont partagées également. L'étude révèle aussi que la forme actuelle des examens entrepris dans le cadre de la fonction Arbitrage est appropriée et tient compte des objectifs de justice, d'équité et d'uniformité. Toutefois, des améliorations sont nécessaires pour accroître l'efficacité du soutien de la composante Arbitrage et pour mieux communiquer aux autres directions du Ministère les changements résultant des décisions ministérielles ou les répercussions de ces changements sur la politique. Un plan de mise en oeuvre de ces améliorations est en cours d'élaboration.

(ii) Une étude d'évaluation de la Loi sur les douanes s'inscrivant dans le cadre de l'évaluation courante en vue du suivi parlementaire prévu à l'article 168 de la Loi a pris fin en 1989-1990. L'étude a porté sur les cinq objectifs de la révision et a conclu que trois d'entre eux ont été atteints, c.-à-d. ceux se rapportant à l'élimination des dispositions désuètes et incohérentes, au remaniement des dispositions concernant l'exécution et les appels, et à la restructuration des articles de la Loi selon un plan logique. Les deux autres objectifs, c.-à-d. la simplification des formalités douanières et l'assouplissement nécessaire suite à l'évolution des transports, des communications, du commerce et des pratiques commerciales, continueront d'être poursuivis par le Ministère.

(iii) Une étude préparatoire à l'évaluation du Programme d'application du Tarif a été entreprise et devrait prendre fin en 1989-1990. Ce programme assure l'identification, la désignation, le classement et le traitement tarifaire des marchandises importées selon le Tarif des douanes du Canada et le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. L'étude préparatoire permettra de relever les questions pouvant faire l'objet d'une évaluation et de déterminer dans quelle mesure ces questions devraient être examinées de plus près dans le cadre d'une étude d'évaluation.

Section II
Analyse par activité

A. Accise

Objectif

L'objectif de l'activité Accise est d'appliquer la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise et les autres lois et règlements pertinents et d'assurer ainsi le calcul, la perception et, le cas échéant, le remboursement au public des droits, des taxes et de tous les autres prélèvements exigibles d'une manière aussi économique que possible et de façon à nourrir la confiance du public en l'intégrité, l'efficience et l'équité du processus.

Description

Lorsque sont appliquées la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise et les autres lois pertinentes, les efforts de la direction, au sein de l'activité Accise, sont axés sur six secteurs ou sous-activités.

Interprétation fiscale: Cette sous-activité permet de relever les contribuables admissibles et de leur délivrer des licences. Les titulaires de licence, les demandeurs de remboursements et les autres membres du public directement visés par la loi reçoivent des renseignements et des interprétations concernant leurs droits et leurs obligations en ce qui a trait à la Loi sur l'accise, les procédures politiques et administratives. Cette sous-activité absorbe 17 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Perception des recettes: Cette sous-activité assure la perception, le dépôt et la déclaration des recettes provenant des titulaires de licence et comprenant, en plus des versements volontaires, les paiements de taxes et de droits en retard et les amendes connexes. Les contribuables dont les comptes sont en souffrance et ceux qui négligent de produire les déclarations exigées sont relevés et reçoivent les renseignements nécessaires ainsi que l'occasion de respecter leurs obligations avant que des mesures de perception ne soient prises. Cette sous-activité absorbe 9 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Vérification et exécution: Ce secteur permet de relever et de corriger, grâce à une vérification sélective des contribuables munis de licence, les paiements en trop et en moins des taxes perçues en vertu de la Loi sur la taxe d'accise. Les titulaires de licence reçoivent les renseignements dont ils ont besoin pour se conformer volontairement à la Loi, et des enquêtes spéciales sont effectuées pour confirmer les soupçons de fraude et régler le cas des contribuables se dérobant au paiement intégral de la taxe. Les demandes de remboursement des taxes de vente et d'accise sont examinées afin de confirmer l'admissibilité du demandeur au remboursement et de déterminer le montant

devant être remboursé. La sous-activité Vérification et exécution absorbe 55 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Appels: Ce secteur d'activités est responsable de tous les appels interjetés à la suite de décisions rendues en vertu de la Loi sur la taxe d'accise se rapportant au classement, au statut fiscal ou à l'appréciation de la valeur et assure un règlement équitable et rapide de ces appels. La sous-activité Appels absorbe 2 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Politique et systèmes: Cette sous-activité permet de planifier, d'élaborer, d'évaluer et de mettre à jour les dispositions législatives, les règlements, les politiques, les procédures et les systèmes nécessaires à l'obtention des résultats escomptés dans les domaines opérationnels. Cette sous-activité absorbe 9 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Gestion et soutien du programme: Cette sous-activité fournit des services de gestion, des services financiers et des services administratifs centraux à toutes les composantes du programme de l'Accise. Cette sous-activité absorbe 8 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Sommaire des ressources

L'activité Accise reçoit 1 667 années-personnes, ce qui représente environ 17 % de l'ensemble des années-personnes du Ministère. Les dépenses liées à cette activité représentent aussi 17 % de l'ensemble des dépenses du Ministère. Le tableau 7 démontre des détails sur les ressources attribuées à l'activité.

Tableau 7: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A.-P.	$	A.-P.	$	A.-P.
Interprétation fiscale	15 595	296	15 648	296	13 902	277
Perception des recettes	8 256	206	8 284	206	7 586	207
Vérification et exécution	50 454	925	48 038	910	46 281	904
Appels	1 835	29	1 270	23	628	11
Politique et systèmes	8 308	63	81 046	611	11 557	94
Gestion et soutien des programmes	7 339	148	6 107	109	10 232	184
	91 787	1 667	160 393	2,155	90 186	1 677

Les dépenses prévues pour l'activité Accise en 1990-1991 se décomposent comme suit: 85,5 % pour les frais de personnel, 13 % pour les autres dépenses de fonctionnement et 1,5 % pour les dépenses en capital. Si le budget des dépenses de 1990-1991 est inférieur aux prévisions de 1989-1990, c'est en grande partie à cause des dépenses en 1989-1990 pour la planification et la préparation de la réforme fiscale.

Tableau 8: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	Réels	Budget principal	Différence
Interprétation fiscale	13 902	15 449	(1 547)
Perception des recettes	7 586	9 108	(1 522)
Vérification et exécution	46 281	41 214	5 067
Appels	628	604	24
Politique et systèmes	11 557	2 616	8 941
Gestion et soutien des programmes	10 232	7 246	2 986
	90 186	76 237	13 949
Années-personnes	1 677	1 515	162
Recettes en 1988-1989	20 218 003		

Explication de la différence: La hausse des années-personnes est redevable principalement à l'obtention des ressources pour les mesures provisoires relatives à la taxe de vente. Les dépenses réelles de 1988-1989 ont dépassé de 13,9 millions de dollars les niveaux prévus dans le budget des dépenses principal, ce qui représente une augmentation de 18 %. Ce montant de 13,9 millions de dollars est un résultat net se décomposant comme il suit:

	Millions de dollars
• Budget des dépenses supplémentaire	
• Programme de ristourne de la taxe de vente sur l'essence et le carburant diesel	2,2
• Système commercial de l'Accise	4,4
• Mesures provisoires de la réforme de la taxe de vente	7,7
• Fonds périmés divers	(0,4)

Données sur le rendement et justification des ressources

Le rendement de l'activité Accise peut être envisagé comme un ensemble hiérarchique composé d'extrants opérationnels, d'avantages pour le client et de résultats du programme. Le tableau 9 présente une vue d'ensemble qui montre de quelle façon les opérations quotidiennes de l'activité Accise se traduisent en résultats répondant à l'objectif de l'activité. Ce sont les

résultats obtenus à un niveau ou l'autre qui témoignent du rendement de l'activité Accise.

Ces renseignements sur le rendement sont fournis pour les trois sous-activités génératrices du plus grand nombre d'extrants dans l'activité Accise, c'est-à-dire Interprétation fiscale, Perception des recettes et Vérification et exécution. Ces secteurs réunis absorbent environ 81 % de l'ensemble des ressources budgétaires attribuées à l'activité Accise. Le niveau des résultats recherchés ou obtenus dans chaque secteur est tributaire des changements modifiant un certain nombre de facteurs reliés entre eux, notamment le volume et la complexité de la charge de travail, l'importance de la clientèle de l'Accise (titulaires de licence, demandeurs de remboursement, etc.), l'évolution de la législation ou de la politique, les priorités du gouvernement et le contexte commercial et économique. Si le fondement législatif du projet de taxe sur les produits et services est établi, on peut s'attendre à un changement dans les indicateurs de rendement pour les extrants du programme de 1990-1991.

Tableau 9: Vue de l'ensemble du rendement de l'activité Accise

EXTRANTS FISCAUX	AVANTAGES (POUR LES CLIENTS)	RÉSULTATS DU PROGRAMME
<u>Interprétation fiscale</u>		
Enquêtes concernant les licences (au bureau et à l'extérieur) Octroi des licences	(Titulaires de licences de l'Accise) Octroi de licences aux contribuables conformément à la loi	• Les titulaires sont bien informés de leurs droits et de leurs obligations découlant de la législation et de la politique de l'Accise
Cas d'interprétation fiscale Cas du Programme d'aide aux contribuables Programme d'information Décisions écrites Contrôle de la qualité	(Titulaires de licences de l'Accise) Communication aux personnes visées par la législation des renseignements y compris les interprétations fiscales dont elles ont besoin pour déterminer elles-mêmes leurs obligations et leurs droits et pour mieux se conformer à la loi	• L'observation volontaire de la législation et de la politique de l'Accise est facilitée
<u>Perception des recettes</u>		
Cas de perception Report des écritures concernant les déclarations mensuelles, les cotisations, les amendes, les intérêts et les crédits portés aux comptes débiteurs	(Titulaires de licences de l'Accise) Les titulaires ont la possibilité de remettre à la Couronne les déclarations de taxe exigées et les montants qui sont dus	• Les cas de non-observation de la législation et de la politique de l'Accise sont relevés et corrigés
Redressements des comptes débiteurs	(Gouvernement) Traitement des déclarations de taxe comprenant la réception, le dépôt et la comptabilisation des recettes ainsi que la perception des arriérés dus à la Couronne	• Le mandat du Ministère en vertu de la loi, c.-à-d. le calcul, la perception et le remboursement des recettes, s'il y a lieu, est exécuté

EXTRANTS FISCAUX	AVANTAGES (POUR LES CLIENTS)	RÉSULTATS DU PROGRAMME
<u>Vérification et exécution</u>		
Unités de vérification terminées Cotisations établies et crédits accordés Enquêtes spéciales sur les cas suspects	(Gouvernement et titulaires de licences) Détection des paiements en trop et en moins des taxes exigées en vertu de la législation de l'Accise par vérification sélective du dossier des titulaires de licences et des demandeurs de remboursements et correction des erreurs relevées	• La confiance du public en l'intégrité et en l'équité du processus de l'Accise est assurée
Enquêtes sur les coefficients de la taxe et valeur de ces coefficients	(Titulaires de licences) Communication à ces titulaires des renseignements dont ils ont besoin pour se conformer volontairement aux exigences de la loi	
Surveillance des droits et vérifications post fonctionnelles	(Gouvernement et titulaires de licences) Les cas de non-observation des exigences de la Loi sur l'accise sont relevés et corrigés	
Demandes de remboursement	(Titulaires de licences) Juste remboursement des droits, des taxes et autres prélèvements	
<u>Appels</u>		
Décisions rendues en réponse aux appels	(Titulaires de licences) Les titulaires peuvent en appeler des décisions du Ministère concernant le classement, le statut fiscal ou la valeur des marchandises et ont confiance en l'intégrité, la justice et l'équité du système	

La charge de travail de l'Accise dépend surtout du nombre des titulaires de licence, et ce nombre peut varier selon l'influence de facteurs tels que la croissance normale du secteur manufacturier, la révision des lois existantes, l'adoption de nouvelles lois ou les dispositions du budget fédéral.

Interprétation fiscale: Le tableau 10 présente des renseignements sur le rendement de la sous-activité Interprétation fiscale. Cette sous-activité comprend trois secteurs dont deux ont fait l'objet d'un rapport pour la première fois l'an dernier. Il s'agit du Programme d'aide aux contribuables, qui a pour but de fournir aux titulaires de licence les renseignements précis dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations en vertu des lois et règlements de l'Accise, et des Enquêtes relatives aux licences qui a pour but d'assurer le respect des lois et règlements de l'Accise concernant l'octroi des licences et des permis.

Le nombre des cas d'interprétation fiscale terminés et les extrants par année-personne en 1988-1989 sont conformes aux prévisions. On s'attend à ce

que le nombre de ces cas et des extrants par année-personne en 1989-1990 et en 1990-1991 soit le même qu'en 1988-1989. Le nombre des enquêtes relatives aux licences et celui des extrants par année-personne sont aussi conformes aux prévisions et devraient être les mêmes en 1989-1990 et en 1990-1991. De même, le nombre des cas d'aide aux contribuables (PAC) terminés et le niveau des extrants par année-personne en 1988-1989 sont conformes aux prévisions et le nombre de cas terminés en 1989-1990 et en 1990-1991 devrait être le même. On prévoit cependant une diminution des extrants par année-personne pour la même période à cause de la nouvelle approche adoptée à l'égard du PAC qui aura pour effet d'augmenter le nombre de cas exigeant plus de temps dans les régions.

Tableau 10: Données sur le rendement - Interprétation fiscale

	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	Volume	Extrants par A-P	Volume	Extrants par A-P	Volume	Extrants par A-P
Cas d'interprétation fiscale terminés	35 816	121	36 309	123	36 316	118
Enquêtes sur les licences terminées	15 348	572	15 428	575	15 946	569
Cas du Programme d'aide aux contribuables terminés	10 392	275	10 468	277	10 335	312

En plus des indicateurs servant à mesurer le rendement des tâches qui se prêtent à une analyse quantitative comme celle du tableau 10, un certain nombre de mécanismes de facilitation existe dans le secteur de l'Interprétation fiscale. Une base de données automatisée sur les décisions rendues en matière de fiscalité, qu'on appelle Système de renseignements sur les décisions de l'Accise (SIDA), est tenue et mise à la disposition du public pour assurer à tous les clients l'accès aux mêmes renseignements concernant l'application de la loi.

Cette sous-activité comprend aussi l'application d'autres mécanismes visant à fournir aux contribuables tous les renseignements nécessaires concernant leurs droits et leurs obligations. Ces mécanismes, conçus pour donner un meilleur service à la clientèle du Ministère, comprennent:

- la publication et la distribution des numéros de la revue "Nouvelles de l'Accise" qui explique clairement et de façon concise les données techniques et toutes politiques, lois ou règlements nouveaux ou modifiés. Les changements importants y sont signalés et des sources de renseignements supplémentaires sont indiquées à l'intention des contribuables.

- la prestation d'un programme global d'information comprenant une série de mémorandums permanents sur des sujets d'intérêt général et la production de documents spécialisés tels que le Guide de l'Accise sur les petites entreprises et les divers communiqués de l'Accise.

- la fourniture de tous les renseignements de base nécessaires sous la forme d'une trousse que l'on remet à tous les contribuables lorsqu'ils deviennent titulaires de licence pour la première fois.

- l'application d'un programme d'aide aux contribuables prévoyant la prestation, aux nouveaux titulaires de licence et aux contribuables qui n'ont pas fait l'objet d'une vérification pendant un certain temps, de renseignements et d'aide concernant leurs opérations.

Perception des recettes: Les tableaux 11(a) et 11(b) présentent les données sur la charge de travail et le rendement dans le secteur Perception des recettes.

Le nombre des cas de perception terminés en 1988-1989 dépasse de 4,5 % les prévisions, ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à 1987-1988. Cette augmentation dans le volume de travail est directement attribuable au projet de loi C-80 qui accorde aux titulaires de licence un délai de 90 jours pour présenter un appel concernant les cotisations.

En 1988-1989, les extrants par année-personne ont dépassé de 10 % les prévisions qui étaient de 584. Ces résultats tiennent compte de l'ensemble des années-personnes consacrées à la sous-activité Perception des recettes. On s'attend à ce que le nombre de cas terminés en 1989-1990 et en 1990-1991 soit sensiblement le même qu'en 1988-1989. L'augmentation des extrants par année-personne par rapport aux prévisions initiales pour 1988-1989 est attribuable au fait que la période de transition pour l'application des dispositions du projet de loi C-117 concernant les paiements accélérés a été moins difficile que prévu. L'expérience acquise dans l'application du projet de loi C-117 ainsi que les répercussions du Système commercial de l'Accise permettront au Ministère de maintenir ce niveau de rendement dans les années à venir.

Le nombre et la valeur des comptes débiteurs en souffrance ont augmenté par suite d'une conjoncture économique favorable et des répercussions du projet de loi C-80. L'augmentation de la proportion des comptes débiteurs redressés par rapport à l'ensemble des recettes est l'effet des répercussions du projet de loi C-117 sur le recouvrement des comptes en souffrance.

Tableau 11(a): Données sur la charge de travail - Perception des recettes

	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	Volume	Extrants par A-P	Volume	Extrants par A-P	Volume	Extrants par A-P
Cas de perception terminés	129 368	628	128 713	615	133 761	643

Tableau 11(b): Données sur le rendement - Perception des recettes

	1988-1989 Réel	1987-1988 Réel	1986-1987 Réel
Créances irrécouvrables comme % du total des recettes annuelles	0,059	0,054	0,069
Comptes débiteurs redressés comme % du total des recettes	0,22	0,19	0,19
Nombre de comptes débiteurs en souffrance	15 397	9 471	7 525

* Le total des "comptes débiteurs redressés" correspond au total brut des comptes débiteurs moins les chèques postdatés, les faillites, les vérifications contestées, les comptes de débiteurs insolvables, les séquestres, les cas ayant fait l'objet d'une poursuite et les comptes irrécouvrables.

Vérification et exécution: Les tableaux 12(a) et 12(b) présentent les données concernant la charge de travail et le rendement dans le secteur Vérification et exécution. Le tableau 12(b) indique le pourcentage des comptes vérifiés et le supplément de recettes fiscales attribuables aux activités de vérification.

Le nombre des unités de vérification terminées en 1988-1989 a été de 11,6 % inférieur aux prévisions, mais les extrants correspondants par année-personne sont essentiellement tels que prévu. La stratégie de planification en fonction des résultats s'est traduite par un accroissement de la complexité des cas et du temps consacré aux vérifications. Bien que le nombre des unités de vérification terminées soit inférieur à ce qui avait été prévu, le supplément moyen de recettes par jour de vérification est de 58 % supérieur aux prévisions. En 1989-1990, la vérification se fait toujours en fonction des résultats escomptés, les ressources étant concentrées dans les secteurs les plus susceptibles de donner lieu à la découverte d'un cas de non-observation. Un programme de vérification de contrôle a été établi pour l'examen sélectif, aux fins de l'exécution, des comptes présentant moins de risques. C'est ce qui explique la plus grande étendue des vérifications et l'effet plus dissuasif de celles-ci. En 1990-1991, les activités d'exécution continueront d'être concentrées dans les secteurs perçus comme des secteurs à risque élevé.

Tableau 12(a): Données sur la charge de travail - Vérification et exécution

	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	Volume	Extrants par A-P	Volume	Extrants par A-P	Volume	Extrants par A-P
Unités de vérification terminées	11 657	25	11 231	25	8 930	20
Unités de remboursement traitées	170 289	371	157 204	370	151 080	333

Le volume des unités de remboursement terminées en 1988-1989 est tel que prévu, mais les extrants par année-personne pour la même année sont de 14 % inférieurs aux prévisions. Cette situation est attribuable au temps requis pour terminer une unité de remboursement, à cause des changements législatifs et des exigences d'une clientèle mieux informée.

Tableau 12(b): Données sur le rendement - Vérification et exécution

	1988-1989 Réel	1987-1988 Réel	1986-1987 Réel
Pourcentage de comptes ordinaires vérifiés	2,9	3,34	4,8
Supplément de taxe par vérification courante terminée	81 896	58 388	48 771
Supplément de taxe par jour de vérification (vérifications courantes)	6 309	4 606	3 924

Le tableau 13 indique, pour trois sous-activités, le volume réel de travail au cours de la période allant de 1986-1987 à 1988-1989 et les prévisions jusqu'en 1992-1993. Le tableau 14 établit le lien entre la charge de travail et les années-personnes.

Tableau 13: Charge de travail

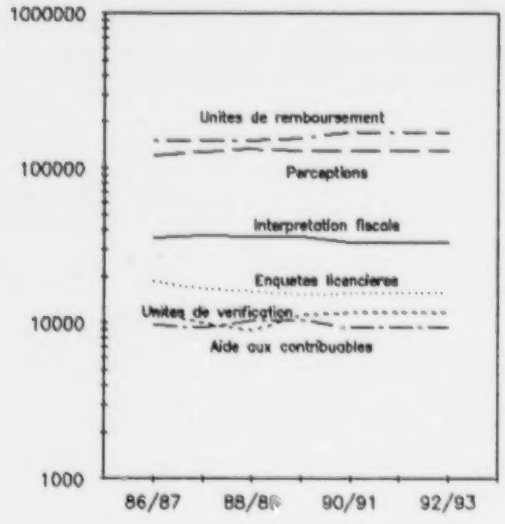

Tableau 14: Extrants par année-personne

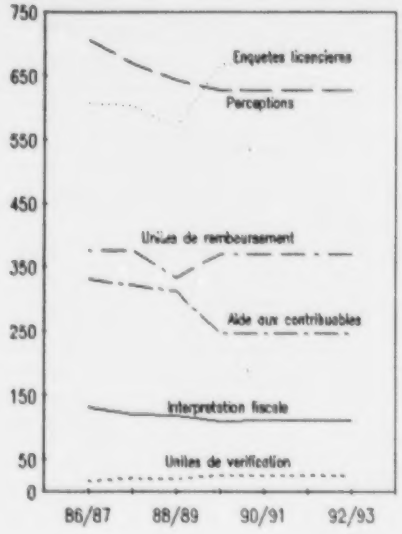

Initiatives du Ministère touchant l'activité Accise: Deux initiatives influeront sur l'atteinte des objectifs de l'Accise et auront des répercussions sur les ressources de l'Accise en 1990-1991 et également dans les années qui suivront. Le tableau 15 présente un résumé de ces initiatives. Le projet de taxe sur les produits et services aura aussi des répercussions sur cette activité.

Tableau 15: Résumé des initiatives de l'Accise

INITIATIVES	OBJECTIFS PARTICULIERS ET RESSOURCES POUR 1990-1991	RÉSULTATS GÉNÉRAUX
Ristourne de la taxe de vente sur l'essence et le carburant diesel	Traitement des demandes de ristourne Ressources: 75 a.p. et 3,2 millions de dollars	Le programme de ristournes de la taxe d'accise accordées aux producteurs de l'industrie primaire se terminera le 31 décembre 1989, mais celui des ristournes de la taxe de vente fédérale sur les carburants sera prolongé jusqu'au 31 décembre 1990

Tableau 15: Résumé des initiatives de l'Accise (suite)

INITIATIVES	OBJECTIFS PARTICULIERS ET RESSOURCES POUR 1990-1991	RÉSULTATS GÉNÉRAUX
Mesures de réduction des années-personnes	Une mesure de réduction touchera l'Accise en 1990-91	Réduction des coûts du programme par simplification ou abandon de certaines activités de l'Accise
	Étude des ressources: élimination de certaines activités secondaires dans les régions	Date d'achèvement: 1990-1991 Réduction totale: 75 a.p.
	Réduction totale: 5 a.p.	

B. Douanes

Objectif

L'objectif de l'activité Douanes est d'appliquer la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation et d'autres lois et règlements pertinents, et ainsi:

- contrôler, pour la protection de l'industrie et de la société canadiennes, la circulation des personnes, des marchandises et des moyens de transport qui entrent au Canada ou qui en sortent; et

- protéger l'industrie canadienne contre tout préjudice réel ou éventuel que peuvent causer l'importation effective ou envisagée de marchandises sous-évaluées ou subventionnées, ainsi que d'autres genres de concurrence étrangère déloyale.

Description

L'activité Douanes compte cinq sous-activités décrites ci-après.

Opérations des bureaux: Cette sous-activité voit à l'accomplissement des formalités et à l'imposition des droits et des taxes qui s'appliquent à toutes les personnes, toutes les marchandises et tous les moyens de transport qui passent à la douane, afin de s'assurer que seuls les personnes, les marchandises et les moyens de transport admissibles entrent au Canada ou en sortent. Elle s'assure aussi que toutes les marchandises soumises au contrôle des Douanes sont classées et que les sommes qui reviennent au gouvernement sont calculées et perçues. Cette sous-activité utilise 59 % des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Appréciation et rajustements: Cette sous-activité s'assure que toutes les demandes de renseignements au sujet de l'importation de marchandises reçoivent une réponse. Il y a, après l'importation, examen des transactions douanières effectuées, afin de vérifier si les lois et les règlements connexes ont été observés, et tous les appels au niveau régional sont traités. De plus, toutes les demandes de drawback, de remboursement et de remise sont examinées, les demandes admissibles sont approuvées et les sommes demandées sont remboursées. Les cas où l'on soupçonne qu'il y a eu inobservation des lois et règlements font l'objet d'une enquête et sont réglés. Cette sous-activité représente environ 13 % des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Interprétation de la politique et appels: Cette sous-activité diffuse les décisions, la politique administrative et les principes directeurs concernant la valeur en douane, le classement tarifaire et le dégrèvement tarifaire, les mesures de saisie et les cas où l'on soupçonne qu'il y a dumping ou octroi de subventions préjudiciables, afin de donner au public une interprétation équitable et sensible de la loi et d'utiliser de façon productive les ressources opérationnelles qui servent à cette fin. Au besoin, des dispositions législatives et des règlements connexes contribuant à la mise en oeuvre équitable et sensible de la loi et à l'utilisation productive des

ressources opérationnelles sont élaborés et tenus à jour afin d'être appliqués dans les sous-activités opérationnelles de l'activité Douanes. Ce secteur assure aussi le règlement des différends soulevés par l'interprétation de la loi avec rapidité et objectivité. Cette sous-activité utilise environ 6 % des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Élaboration des programmes et mise à jour des systèmes: Cette sous-activité voit à ce qu'une politique, des procédures et des systèmes de prestation contribuant à l'application équitable et sensible de la loi et à l'utilisation productive des ressources opérationnelles connexes soient élaborés au besoin et tenus à jour pour être appliqués dans les domaines opérationnels de l'activité Douanes. Ce secteur absorbe 3 % des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Gestion et soutien des programmes: Cette sous-activité fait en sorte qu'une orientation en gestion, des services de planification et des services administratifs centraux soient fournis à toutes les composantes de l'activité Douanes. Cette sous-activité représente environ 19 % des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Sommaire des ressources

L'activité Douanes emploie 7 390 années-personnes et 384 millions de dollars, soit environ 75 % des années-personnes et 70 % des dépenses du Ministère.

Tableau 16: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Opérations des bureaux	224 897	4 803	216 312	4 819	202 538	4 768
Appréciation et rajustements	50 217	1 075	50 765	1 136	41 701	984
Interprétation de la politique et appels	24 452	409	23 094	388	24 291	379
Élaboration des programmes et mise à jour des systèmes	12 638	196	12 773	207	11 704	200
Gestion et soutien de programmes	71 654	907	53 794	887	51 665	895
	383 858	7 390	356 738	7 437	331 899	7 226

Les prévisions des dépenses de l'activité Douanes pour 1990-1991 se décomposent comme suit: 88 % de frais de personnel, 10 % d'autres coûts de fonctionnement et 2 % de coûts en capital. Le budget des dépenses de 1990-1991 dépasse les dépenses prévues pour 1989-1990 en raison des ressources supplémentaires qui sont requises pour répondre aux pressions sur les ressources opérationnelles, de l'accroissement des frais de personnel découlant de l'inflation et de la nécessité d'offrir un service douanier à l'aérogare III de l'Aéroport international Pearson.

Tableau 17: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	Réel	Budget des dépenses principal	Différence
Opérations des bureaux	202 538	214 080	(11 542)
Appréciation et rajustements	41 701	43 261	(1 560)
Interprétation de la politique et appels	24 291	16 243	8 048
Élaboration des programmes et mise à jour des systèmes	11 704	14 579	(2 875)
Gestion et soutien des programmes	51 665	44 166	7 499
	331 899	332 329	(430)
Années-personnes	7 226	7 243	(17)
Recettes en 1988-1989	7 563 239		

Explication de la différence: Les dépenses réelles en 1988-1989 ont été de 430 mille dollars, ou 0,1 %, inférieures au Budget des dépenses principal. C'est un chiffre net qui comprend ce qui suit:

	Millions de dollars
• Fonds supplémentaires pour l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis	11,0
• Transferts entre activités en réponse aux priorités du Ministère	(2,4)
• Frais de personnel et divers fonds non utilisés	(9,0)

Données sur le rendement et justification des ressources

Les résultats de l'activité Douanes peuvent être considérés comme un éventail d'éléments solidaires, qui sont les extrants opérationnels, les avantages pour

les clients et les résultats du programme. Cet éventail, qui illustre comment les opérations quotidiennes de l'activité Douanes se traduisent par des résultats de programme appuyant l'objectif des Douanes, figure au tableau 18. C'est la réalisation des résultats à tout point dans l'éventail qui indique le rendement de l'activité Douanes.

Le niveau des résultats visés ou atteints dans chaque secteur de l'activité Douanes dépendra des changements subis par un certain nombre de facteurs interdépendants (et parfois en concurrence), notamment les volumes de la charge de travail et la complexité des tâches, le nombre de bureaux de douane, les heures de service, les priorités gouvernementales et ministérielles, les exigences des organismes centraux, le mode de transport, le pays d'origine, les ententes interministérielles, les modifications apportées aux lois, la conjoncture économique, les priorités et les besoins du secteur privé, et les conditions contextuelles ou géographiques.

Tableau 18: Éventail des résultats du programme de l'activité Douanes

EXTRANTS OPÉRATIONNELS	AVANTAGES (CLIENTS)	RÉSULTATS DU PROGRAMME
OPÉRATIONS DES BUREAUX VOYAGEURS		
Voyageurs traités Renseignements aux voyageurs Bureaux et opérations standards	(Voyageurs) Possibilité pour les voyageurs de respecter les exigences en matière de déclaration des lois et règlements qui ont trait à la circulation des personnes, des marchandises et des moyens de transport à la frontière	
	(Voyageurs) Renseignements fournis aux voyageurs au sujet de leurs droits et obligations afin qu'ils puissent mieux se conformer aux dispositions législatives	
Voyageurs renvoyés à un deuxième examen des Douanes et à d'autres ministères de l'État (p. ex., l'Agriculture, l'Immigration, etc.)	(Public canadien) Exactitude des déclarations des voyageurs et respect des exigences de toutes les lois appliquées par le Ministère	Respect spontané des lois et règlements régissant la circulation des personnes, des marchandises et des moyens de transport à la frontière
Mesures d'exécution	(Gouvernement et public canadien) Mise en oeuvre des initiatives et des priorités du gouvernement au chapitre de l'exécution (p.ex. la Stratégie nationale antidrogue) afin d'assurer la protection des intéressés	Contrôle des déplacements des personnes, des marchandises et des moyens de transport entrant au Canada ou le quittant afin de protéger l'industrie et la société
OPÉRATIONS DES BUREAUX DU SECTEUR COMMERCIAL		
Programmes d'information comme des services de consultation et de formation, des colloques, des publications, etc.	(Industrie canadienne) Renseignements fournis aux importateurs au sujet de leurs droits et obligations afin qu'ils puissent mieux respecter les dispositions législatives	

Tableau 18: Éventail des résultats du programme de l'activité Douanes (suite)

EXTRANTS OPÉRATIONNELS	AVANTAGES (CLIENTS)	RÉSULTATS DU PROGRAMME
Déclarations de transporteurs traitées Mainlevées commerciales traitées	(Industrie canadienne et santé et sécurité du public) Respect des lois et règlements en vigueur par les marchandises que l'on cherche à importer au Canada	
Déclarations commerciales traitées	(Industrie canadienne) Classement approprié de toutes les marchandises déclarées afin de protéger le fisc, d'encourager le respect de la loi et de protéger l'industrie contre toute concurrence déloyale de la part des importations	Perception et protection des recettes
Documents postaux traités	(Industrie canadienne, public canadien) Contrôle des envois postaux pour assurer la protection du public et de l'industrie	Régime fiscal axé sur le respect spontané de la loi caractérisé par des importateurs bien renseignés
Examens effectués	(Gouvernement) Perception des droits et taxes appropriés	Contrôle des expéditions entrant au Canada et le quittant
Fonctions réglementaires exercées pour le compte d'autres ministères de l'État	(Autres ministères de l'État) Respect des exigences des règlements, par exemple, vérification des licences, certificats, contingents, etc. afin de contrôler les expéditions entrant au Canada ou le quittant	
Initiatives particulières au chapitre de l'exécution	(Public canadien) Protection et avancement des buts de la politique socio-économique du gouvernement	
Statistiques sur les échanges	(Statistique Canada) Réunion de données suffisantes pour les statistiques sur les échanges	Accessibilité de statistiques appropriées sur les échanges pour l'élaboration de la politique commerciale du gouvernement
Initiatives visant à faciliter et à rationaliser les processus commerciaux	(Industrie canadienne) Processus efficaces et efficients fournis aux importateurs	Amélioration des relations entre le gouvernement et les importateurs Système efficace des Douanes pour le secteur commercial
APPRÉCIATION ET RAJUSTEMENTS Déclarations de marchandises examinées	(Gouvernement) Classement et appréciation de toutes les marchandises déclarées en conformité avec les lois et les règlements en vigueur; imposition de tous les droits de douane, taxes et autres prélèvements pertinents	

Tableau 18: Éventail des résultats du programme de l'activité Douanes (suite)

EXTRANTS OPÉRATIONNELS	AVANTAGES (CLIENTS)	RÉSULTATS DU PROGRAMME
	(Gouvernement) Vérification du classement et de la valeur des importations pour assurer l'exactitude des renseignements sur les courants des échanges afin de protéger l'industrie canadienne et de cerner les occasions de commercer	Renseignements exacts sur les courants des échanges afin de protéger l'industrie canadienne et de cerner les occasions de commercer Bonne application des droits et des taxes sur les marchandises importées
Décisions traitées	(Importateurs et gouvernement) Imposition, perception et, lorsqu'il y a lieu, remboursement de tous les droits, taxes et autres prélèvements pertinents	Perception de toutes les sommes dues et à payer; remboursement au besoin
Demandes de remboursement traitées		
Demandes de drawback traitées		
Demandes de remise traitées		
Mesures et initiatives pour améliorer le niveau des services	(Importateurs) Rationalisation des processus	
Mesures d'exécution	(Gouvernement) Respect des dispositions législatives et, partant, encouragement du respect spontané de la loi par les importateurs	Encouragement du respect spontané de la loi
INTERPRÉTATION DE LA POLITIQUE ET APPELS		
Interprétation de la politique - Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI)	(Industrie) Protection contre tout préjudice réel ou possible par des enquêtes, des décisions et des renvois de cas au Tribunal (p. ex., les cas de dumping), et par l'examen d'autres cas où il y a sous-évaluation, classement erroné et mauvaise désignation	Protection de l'industrie canadienne contre la concurrence déloyale des importations et contre la menace de préjudice
Interprétation de la politique - Classement tarifaire		
Interprétation de la politique - Valeur		
Appels des décisions tarifaires et des cotisations		
Contrôle		
Arbitrage		
Mesures et initiatives particulières		

Des renseignements sur le rendement sont fournis pour les trois sous-activités qui produisent les principaux extrants dans l'activité Douanes, à savoir Opérations des bureaux, Appréciation et rajustements et Interprétation de la politique et appels. Réunis, ces secteurs représentent environ 78 % des dépenses budgétaires de l'activité Douanes.

Opérations des bureaux - Voyageurs: La composante Voyageurs de la sous-activité Opérations des bureaux voit à l'accomplissement des formalités et à l'imposition des droits et des taxes qui s'appliquent à toutes les personnes passant par la douane, afin que seules les personnes admissibles soient autorisées à continuer leur chemin. Douanes et Accise exerce aussi un tri préliminaire pour un certain nombre de ministères et d'organismes, comme l'Immigration et l'Agriculture. Le tableau 19 renferme des renseignements sur le rendement et l'exécution par la composante Voyageurs.

Depuis plusieurs années, Douanes et Accise voit à l'accomplissement des formalités par un nombre record de voyageurs. Cette tendance se poursuit à un rythme moyen de 7 % par exercice à cause d'un certain nombre de facteurs tels une augmentation du tourisme, la valeur du dollar canadien et la multiplication des résidents canadiens qui voyagent aux États-Unis pour ensuite revenir au Canada, très souvent le même jour. Le nombre réel des voyageurs qui n'ont fait ainsi qu'un aller-retour la même journée et auxquels on a fait accomplir les formalités douanières en 1988-1989 a été d'environ 34 millions, ou 33 % des voyageurs qui sont passés à la douane. Le nombre de voyageurs traités par année-personne devrait demeurer relativement stable pendant la période du rapport. Il est à prévoir qu'à peu près 4 % des voyageurs seront renvoyés à un deuxième examen, plus détaillé.

Les mesures d'exécution découlent de la détection de circonstances où des voyageurs, délibérément ou par inadvertance, ne respectent pas les lois qu'applique Douanes et Accise. Le rapport entre les "mesures d'exécution" et les "renvois au deuxième examen des Douanes" devrait demeurer relativement stable par suite de la concentration du Ministère sur les voyageurs à risque élevé. Le nombre de mesures d'exécution à prévoir dans les prochaines années repose sur des données historiques. Le maintien d'une sélection plus nuancée des voyageurs à renvoyer au deuxième examen devrait, à l'avenir, réduire le nombre de tels examens (en pourcentage) et accroître celui des mesures d'exécution prises à leur issue.

Tableau 19: Statistiques sur le rendement - Opérations des bureaux - Voyageurs

Principaux extrants	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Voyageurs traités	117 717 380	109 810 989	102 435 624
- par A-P	44 776	42 009	41 035
Voyageurs renvoyés au deuxième examen des Douanes	4 989 223	4 778 949	4 577 537
- %	4,2	4,4	4,5
Nombre de mesures d'exécution	95 147	93 465	91 812
Rapport entre les mesures d'exécution et les renvois au deuxième examen des Douanes- %	1,9	1,9	2,0

Opérations des bureaux - Secteur commercial: La composante Secteur commercial de la sous-activité Opérations des bureaux traite et impose toutes les marchandises et tous les moyens de transport passant à la douane, afin que seuls les articles et les véhicules admissibles soient autorisés à poursuivre leur route. Les renseignements sur cette composante figurent au tableau 20.

Les "documents commerciaux traités" comprennent les documents de contrôle du fret, les documents de mainlevée et les documents de déclaration en détail. D'après les tendances constatées par le passé et en raison de l'impact de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, une augmentation de 15 % des documents commerciaux traités est à prévoir dans chaque année du rapport, d'où une augmentation prévisible de 16 % des documents commerciaux traités par année-personne. Le nombre des deuxièmes examens demeurera relativement stable (en pourcentage) au cours de la période. Le nombre signalé de mesures d'exécution (qui ont lieu lorsque des entreprises commerciales, délibérément ou par inadvertance, ne se conforment pas aux lois qu'applique le Ministère) augmentera proportionnellement au volume de travail dans ce secteur.

Les marchandises entrant au pays par courrier représentent une charge de travail particulière pour les opérations commerciales des Douanes. Lorsque la mainlevée des expéditions postales est accordée aux importateurs (avant le paiement des droits et des taxes applicables), une documentation leur est annexée pour informer ces clients de leurs obligations en vertu de la loi. La quantité de documents postaux délivrés devrait s'accroître modérément, au rythme de 6,5 % par année, tout comme les documents postaux délivrés par année-personne. Une hausse similaire des deuxièmes examens d'expéditions postales est prévue pour les exercices 1989-1990 et 1990-1991.

Selon les tendances constatées par le passé, les mesures d'exécution dans les opérations postales devraient continuer à diminuer en 1989-1990 et 1990-1991. Cela est attribuable à l'introduction d'un nouveau système des Douanes pour le traitement et le dédouanement des expéditions postales.

Tableau 20: Statistiques sur le rendement - Opérations des bureaux - Secteur commercial

Principaux Extrants	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Document commerciaux traités	48 822 964	42 454 752	36 789 516
- par A-P	23 662	20 576	17 448
Deuxième examen	456 037	442 754	417 176
Nombre de mesures d'exécution	19 291	18 372	17 411
Documents postaux délivrés	1 115 907	1 047 603	983 145
- par A-P	3 195	2 999	2 759
Deuxième examen	992 971	932 367	846 619
Nombre de mesures d'exécution	9 906	11 654	15 826

Appréciation et rajustements: La sous-activité Appréciation et rajustements a pour objectif d'assurer la bonne application des droits et des taxes aux marchandises importées. De plus, elle voit à ce que des statistiques exactes sur les courants des échanges soient fournies pour protéger l'industrie canadienne et cerner les occasions de commercer. Le tableau 21 renferme des renseignements sur le rendement de cette sous-activité.

Le nombre de déclarations de marchandises devrait demeurer relativement stable pendant la période du rapport, tout comme celui des demandes de renseignements par écrit qui sont traitées et des extrants connexes par année-personne. Le volume de travail combiné au traitement des importations commerciales par les Douanes, est directement afférent au nombre de déclarations de marchandises nécessitant un examen. D'autre part, les examens de ce genre entrainent des rajustements du classement tarifaire, des taux imposés et des recettes perçues.

La forte augmentation des rajustements de 1988-1989 à 1989-1990 est le fruit d'une conjugaison de facteurs. Par exemple, des importateurs de marchandises classées dans des numéros tarifaires dont les taux ont été majorés par suite de la mise en oeuvre du Système harmonisé en janvier 1988 ont fait avec succès des instances pour obtenir des réductions de taux. Ce volume de travail devrait se maintenir tout au long de l'exercice 1990-1991 car le Comité interministériel de la conversion au Système harmonisé envisage d'autres changements de ce genre. La mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a aussi fait augmenter le nombre de rajustements prévus pour l'exercice 1989-1990. Les rajustements traités par année-personne devraient connaitre un accroissement du même ordre.

Tableau 21: Statistiques sur le rendement - Interprétation de la politique et appels

Principaux Extrants	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	Volume (000)	Extrants par A-P	Volume (000)	Extrants par A-P	Volume (000)	Extrants par A-P
Nombre de déclarations de marchadises	14 807	-	14 102	-	13 535	-
Rajustements traités	548	594	477	517	347	413
Demandes de renseignements par écrit traitées	17	57	16	55	15	58

Interprétation de la politique et appels: Cette sous-activité est chargée des tâches plus spécialisées que sont l'examen du travail d'appréciation préliminaire des opérations douanières en première ligne et l'application des dispositions législatives accordant une exonération tarifaire. Elle s'occupe aussi de décisions, d'appels et de cas où il y a soupçon de préjudice ou d'octroi de subventions préjudiciables. Les statistiques sur le rendement de l'Interprétation de la politique et appels figurent aux tableaux 22(a) et 22(b).

La Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI) sert de fondement juridique au programme de droits antidumping et compensateurs du Ministère. La légère instabilité des indices LMSI ne fait pas problème car, étant donné le petit nombre de ressources en question, ils tendent à être facilement faussés par des facteurs comme le roulement du personnel et les changements législatifs. Cela explique la différence en moins de 23 % entre le volume prévu et le volume réel, en 1988-1989, de l'Interprétation de la politique LMSI. Le volume prévu pour 1989-1990 reflète les demandes accrues d'enquêtes par les milieux commerciaux canadiens qui soupçonnent une concurrence déloyale par les importations. L'augmentation du volume est attribuable en partie à une stratégie d'information que le Ministère a élaborée et mise en oeuvre pour sensibiliser davantage le public à la procédure LMSI et au rôle que joue le Ministère dans son application. En 1990-1991, la stratégie sera évaluée pour déterminer si elle a eu un effet favorable sur la connaissance du programme par les producteurs canadiens.

Tableau 22a: Statistiques sur le rendement - Interprétation de la politique et appels

	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
Principaux extrants	Volume	Extrants par A-P	Volume	Extrants par A-P	Volume	Extrants par A-P
Interprétation de la politique - LMSI	317	8	317	8	224	7
Interprétation de la politique - valeur	240	37	47	34	-	-
Interprétation de la politique - classement tarifaire	11 284	294	11 284	294	11 177	393
Appels des décisions tarifaires et des cotisations	5 150	145	4 789	147	5 252	174
Décisions arbitrales concernant les saisies	3 500	106	3 700	121	3 114	102

Tableau 22b: Statistiques sur le rendement - Interprétation de la politique et appels

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Pourcentage des décisions du Sous-ministre:*			
• Acceptées	94,0	94,0	96,6
• Maintenues par un tribunal extérieur	4,0	4,0	2,3
• Annulées par un tribunal extérieur	2,0	2,0	1,0

* Comprend les décisions dont il peut en être appelé à un organisme extérieur lorsque la décision du SM ne cadre pas totalement avec les affirmations de l'appelant.

L'appréciation de la valeur consiste à calculer la valeur en douane des marchandises importées. L'augmentation estimative du volume des interprétations de la politique en la matière pour 1990-1991 est imputable à l'accent accru que le Ministère met sur cet aspect du programme en réponse aux constatations d'une évaluation du programme de cotisation, en 1987-1988 (mentionnée dans la partie III du Budget des dépenses de 1989-1990), voulant qu'une procédure renforcée était nécessaire pour améliorer la mise en oeuvre du programme de l'Appréciation de la valeur.

Le Tarif des douanes est la loi fiscale qui régit les marchandises importées. Il fixe les taux de droit et détermine quels articles peuvent faire l'objet d'un drawback ou sont prohibés. La diminution des extrants par année-personne dans le cas du classement tarifaire et des interprétations de la politique est le résultat de la complexité des cas où intervient le Système harmonisé. Les volumes et les extrants par année-personne pour les cotisations et les appels tarifaires ont diminué à cause de la réaffectation de ressources à d'autres secteurs et, au début, d'une connaissance insuffisante du Système des douanes pour le secteur commercial, qui venait d'être introduit.

Des discussions avec les courtiers en douane et le personnel régional se poursuivent dans le but de répondre à leurs préoccupations particulières concernant l'application des programmes de classement et d'exonération tarifaires. Parmi les autres initiatives connexes, il y a des séances de formation à l'intention du personnel régional, des visites dans les bureaux régionaux pour procéder à des exercices de contrôle, et des colloques régionaux afin de fournir des renseignements à jour sur les procédures révisées. De plus, le Comité interministériel de la conversion au Système harmonisé continuera d'étudier les situations où il y a des éléments de preuve indiquant que les taux de droit du Système harmonisé font subir un tort considérable à un importateur.

Les volumes et les extrants par année-personne pour les décisions arbitrales sur les saisies (c'est-à-dire les décisions du Ministère concernant les appels interjetés au sujet des saisies) ont augmenté depuis 1988-1989. La forte hausse des décisions prévues pour 1989-1990 est surtout attribuable au règlement d'un nombre plus grand qu'à la normale de cas de saisies "techniques" (c'est-à-dire principalement des infractions dans le contrôle du fret par les transporteurs) qui sont relativement simples et peuvent être traités rapidement dans le système. Ce facteur, allié à une augmentation exceptionnelle des mesures de saisie et des appels, devrait influer sur le nombre de décisions rendues en 1990-1991.

Les résultats des activités entreprises par les importateurs à la suite des décisions définitives du Ministère concernant les appels donnent une bonne idée de l'efficacité de la sous-activité. Seulement six pour cent de toutes les décisions passibles d'appel à un organisme extérieur ont donné lieu à un tel recours, dont environ 67 % ont été maintenues (voir le tableau 22b).

Initiatives du Ministère touchant l'activité Douanes: Un certain nombre d'initiatives continueront d'influer sur l'activité Douanes. Chacune de ces initiatives aura des répercussions sur la manière dont les Douanes gèrent leurs activités afin d'atteindre leurs objectifs. Le tableau 23 donne un résumé des initiatives et de leurs objectifs particuliers pour 1990-1991.

Tableau 23: Résumé des initiatives des Douanes

INITIATIVES	OBJECTIFS PARTICULIERS ET RESSOURCES POUR 1990-1991	RÉSULTATS GÉNERAUX
Accord de libre-échange entre de Canada et les États-Unis	Poursuite de l'application des aspects douaniers de l'Accord entré en vigueur le 1er janvier 1989	Respect de l'Accord Élimination graduelle d'un certain nombre de droits de douane sur une période de dix années
	Ressources: 175 a.p. et 10,8 millions de dollars	Date d'achèvement: 1999
Système d'alarme et de sécurité personnelle	Cette initiative est en train d'être mise au point par l'Administration ministérielle bien que son impact se fera surtout sentir dans l'activité Douanes	Sécurité au travail des agents de douane travaillant isolément aux bureaux douaniers principaux ou seuls dans des endroits éloignés
Mesures de réduction des années-personnes	Une mesure de réduction touchera directement les Douanes en 1990-1991 Examen des ressources: poursuite de l'élimination de certaines activités à faible priorité à l'Administration centrale et dans les régions Réduction totale: 20 a.p.	Réduction des activités par la rationalisation de certaines opérations et la cessation d'autres activités des Douanes Date d'achèvement: 1990-1991 Réduction totale: 782 a.p.
Aéroport international Pearson	Poursuite de la formation des inspecteurs des douanes et de la détermination des besoins en installations douanières. Mise en place d'un service douanier à l'aérogare III de l'AIP	Activités douanières assurées à l'aérogare III de l'Aéroport international Pearson
	Ressources: 100 a.p. et 4,2 millions de dollars	Date d'achèvement: 1990-1991

C. Administration ministérielle

Objectif

L'objectif de l'Administration ministérielle est de fournir au Ministère une orientation, une planification et une coordination de la gestion, et des services administratifs centraux.

Description

L'activité Administration ministérielle comprend les cinq sous-activités qui suivent:

Gestion ministérielle: Cette sous-activité a pour but de s'assurer que la direction du Ministère reçoit, à tous les niveaux, les services de gestion, de planification et de contrôle que nécessite l'administration des ressources à l'appui des programmes et des objectifs du Ministère et de ceux qui s'étendent à tout le gouvernement. Elle comprend les services de soutien du Ministère que sont la planification ministérielle, les finances, l'administration, la planification et l'élaboration des systèmes, et les services scientifiques et de laboratoire. Ce secteur reçoit environ 61 % des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Administration du personnel: Cette sous-activité fournit à la direction du Ministère, à tous les niveaux, les services de personnel nécessaires à l'administration efficace des ressources humaines du Ministère. Ce secteur représente environ 24 % des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Vérification et évaluation: Cette sous-activité est responsable des vérifications et des évaluations indépendantes des programmes et des opérations du Ministère. Elle absorbe approximativement 7 % des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Communications: Cette sous-activité fournit, à ceux que touchent les lois appliquées par Douanes et Accise, des renseignements exacts et, en temps opportun, qui leur permettent de s'y conformer. Cette sous-activité a aussi pour responsabilité de renforcer et de maintenir les communications ministérielles et de fournir des conseils en matière de communications à tous les niveaux de gestion du Ministère. Elle représente environ 3 % des ressources budgétaires attribuées à l'activité.

Haute direction: Cette sous-activité réunit le Contentieux, les Affaires internes et les Affaires ministérielles et internationales. Elle compte pour environ 5 % dans les ressources budgétaires attribuées à l'activité. Les tableaux budgétaires incluent les traitements et salaires pour le personnel exonéré du Ministre, lequel est exclu des contrôles effectuées par le Conseil du Trésor et, par conséquent, n'est pas compris dans le total des années-personnes pour cette sous-activité.

Sommaire des ressources

L'activité Administration ministérielle représente environ 13 % des dépenses et 8 % des années-personnes du Ministère. La répartition de ces ressources figure au tableau 24.

Tableau 24: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion ministérielle	44 941	430	39 764	418	52 794	452
Administration du personnel	17 765	233	16 865	233	17 927	233
Vérification et évaluation	5 150	68	5 002	68	4 769	66
Communications	1 925	19	2 753	22	1 562	17
Haute direction	3 627	52	3 658	52	3 366	53
	73 408	802	68 042	793	80 418	821

Les prévisions des dépenses pour l'activité Administration ministérielle en 1990-1991 se chiffrent comme il suit: 56 % en frais de personnel, 36,2 % en coûts de fonctionnement et 7,8 % en coûts en capital. Les prévisions pour 1990-1991 sont plus élevées que pour 1989-1990 principalement à cause de l'inflation, des besoins accrus en capital pour l'entretien des biens du répertoire immobilier, et des dépenses accrues pour le projet SASP.

Tableau 25: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	Réel	Budget principal	Différence
Gestion ministérielle	52 794	46 742	6 052
Administration du personnel	17 927	16 368	1 559
Vérification et évaluation	4 769	4 882	(113)
Communications	1 562	1 800	(238)
Haute direction	3 366	3 382	(16)
	80 418	73 174	7 244
Années-personnes	821	819	2

Explication de la différence: Les dépenses réelles en 1988-1989 ont été de 7,2 millions de dollars (9,9 %) supérieures à ce que prévoyait le Budget des dépenses principal à l'origine. C'est un chiffre net qui se décompose comme il suit:

	Millions de dollars
• Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis	3,8
• Système commercial de l'Accise	2,1
• Transferts entre activités en réponse aux priorités ministérielles	2,4
• Frais de personnel et divers fonds non utilisés	(1,1)

Initiatives du Ministère touchant l'activité Administration: L'Administration ministérielle participe au lancement d'initiatives ministérielles majeures qui influeront sur la manière dont le Ministère atteindra les objectifs de son programme en 1990-1991 et au cours des exercices qui suivront. Le tableau 26 donne un résumé de ces initiatives.

Tableau 26: Résumé des initiatives de l'Administration ministérielle

INITIATIVES	OBJECTIFS PARTICULIERS ET RESSOURCES POUR 1990-1991	RÉSULTATS GÉNÉRAUX
Système d'alarme et de sécurité personnelle (SASP)	Début de l'étape "Conception" de la mise en oeuvre "nationale" du SASP Ressources: 5,2 millions de dollars	Sécurité au travail des agents des douanes travaillant isolément aux bureaux douaniers principaux ou seuls dans des endroits éloignés Coûts totaux: 19,1 millions de dollars
Mesures de réduction des années-personnes	Une mesure de réduction touchera directement l'Administration ministérielle en 1990-1991 Réduction: 5 a.p. Examen des ressources: Élimination d'activités à faible priorité de l'Administration centrale	Réduction des coûts du programme par la rationalisation ou la cessation de certaines opérations Date d'achèvement: 1990-1991 Réduction totale: 97 a.p.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 27: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel			
Traitements et salaires	394 199	384 422	341 241
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	60 472	58 934	54 461
Autres frais de personnel	3 218	2 887	1 865
	457 889	446 243	397 567
Fonctionnement et entretien			
Transports et communications	25 073	34 768	27 892
Information	9 014	10 106	6 395
Services professionnels et spéciaux	19 132	38 160	29 602
Location	9 726	9 393	1 692
Achat de services de réparation et d'entretien	3 776	5 546	7 558
Services publics, fournitures et approvisionnements	7 980	9 977	8 300
Autres subventions et paiements	2 724	1 824	248
	77 425	109 774	81 687
Total des dépenses de fonctionnement	535 314	556 017	479 254
Capital			
Services professionnels et services spéciaux			809
Toutes les autres dépenses			2
Construction et acquisition de terrains, d'immeubles et de matériel	3 036	2 972	3 718
Construction et acquisition de machines et de matériel	10 703	26 184	18 720
	13 739	29 156	23 249
	549 053	585 173	502 503

2. Besoins en personnel

Les tableaux 28 et 29 indiquent les tendances des années-personnes et des frais de personnel. La répartition des années-personnes par activité au cours des années 1988-1989 à 1990-1991 est indiquée au tableau 30.

Tableau 28: Années-personnes 1984-1985 à 1992-1993

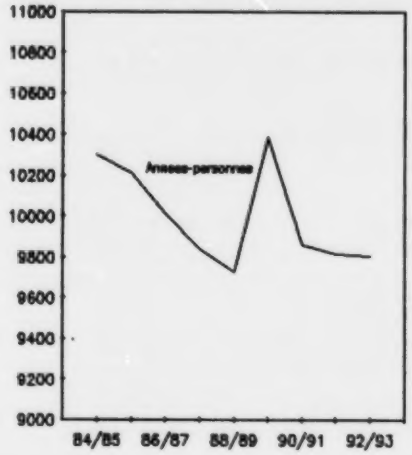

Tableau 29: Frais de personnel 1984-1985 à 1992-1993

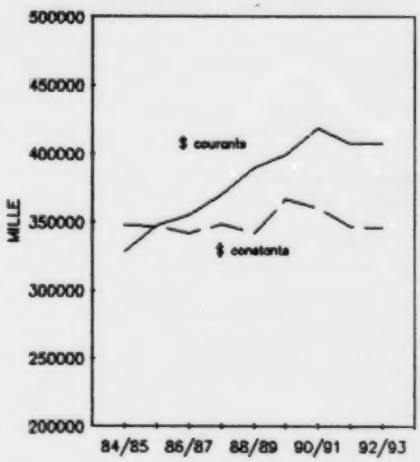

Tableau 30: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Accise	1 667	2 155	1 677
Douanes	7 390	7 437	7 226
Administration ministérielle	802	793	821
	9 859	10 385	9 724

Environ 83 % des dépenses du Ministère ont trait au personnel. En 1990-1991, les frais de personnel s'élèveront à 458 millions de dollars, soit une augmentation d'approximativement 11,6 millions de dollars comparativement aux prévisions pour 1989-1990.

Cinquante-sept pour cent des années-personnes du Ministère entrent dans le groupe Administration des programmes, ce qui témoigne du rôle important que Douanes et Accise joue dans l'administration fiscale. Environ 6,2 % des années-personnes font partie du groupe Vérification et servent à l'accomplissement de cette procédure pour assurer la perception des recettes

de l'État et le respect d'autres aspects des lois appliquées par le Ministère. Le nombre d'années-personnes et le traitement moyen par catégorie figurent au tableau 31.

Tableau 31: Détails des besoins en personnel

	Années-personnes* contrôlées par le Conseil du Trésor			Échelle des traitements actuelle	Provision pour les traitements annuels moyens
	90-91	89-90	88-89		1990-1991
Gestion	112	110	108	59 000-132 700	77 336
Scientifique et professionnelle					
Vérification	618	615	591	32 553-73 398	
Autres	51	50	49		47 619
Administration et service extérieur					
Services admin.	300	286	296	16 702-69 615	44 190
Commerce	90	90	73	17 334-71 535	57 871
Gestion des systèmes d'ordinateurs	67	61	81	22 310-73 032	48 257
Gestion des finances	85	77	78	16 200-63 422	50 137
Gestion du personnel	133	133	135	15 669-64 315	47 234
Admin. des programmes	5 600	5 457	5 429	16 702-69 615	37 537
Autres	62	59	59		
Technique					
Dessin et illustra.	5	5	6	18 979-49 181	34 585
Soutien technologique et scientifique	7	6	7	17 131-62 057	36 171
Techniciens divers	8	8	5	15 415-67 933	38 501
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	2 147	2 159	2 081	15 778-38 728	25 783
Autres	505	502	495		
Exploitation					
Main-d'oeuvres et hommes de métier	21	22	25	19 013-47 501	25 840
Services divers	48	51	50	16 237-48 795	26 933

	Autres Années-Personnes*			Échelle des traitements actuelle	Provisions pour les traitements annuels moyens
	90-91	89-90	88-89	1988-1989	1990-1991
Autre	9	9	-	59 000 - 132 700	61 875

* L'expression "**années-personnes**" désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes contrôlées** sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les "autres" années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota: Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Dépenses en capital

Le Tableau 32 fait état de la répartition des dépenses en capital par type de biens à acquérir. Les dépenses en capital représentent 2,5 % du Budget des dépenses de 1990-1991. Les dépenses réelles pour 1988-1989 étaient de 4,8 millions de dollars supérieures aux prévisions à cause de l'évolution des priorités du Ministère. Le tableau 33 mentionne les grands projets d'immobilisations du Ministère.

Tableau 32: Répartition des dépenses en capital

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Plan d'aménagement			
Nouveaux édifices	2 898	1 859	2 943
Rénovations des installations existantes	439	801	1 122
Matériel			
Acquisition	4 643	19 820	12 957
Remplacement	5 759	6 676	6 227
	13 739	29 156	23 249

Tableau 33: Détails des grands projets d'immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif précédent	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1990	Budget des dépenses 1990-1991	Besoins des années futures
TED ET AUTRE MATÉRIEL					
Système commercial de l'Accise	8 480	8 480	8 480	-	-
Libre-échange	4 760	5 063	5 063	-	-
Préparation en vue de la taxe sur les produits et services	-	-	19 009	-	-
Système d'alarme et de sécurité personnelle	15 441	14 833	4 890	4 085	5 858
PROJETS DE CONSTRUCTION					
Aldergrove (C.-B.)	1 200	1 610	40	70	1 500
Bloomfield (N.-B.)	-	250	4	-	246
Campobello (N.-B.)	700	866	141	700	25
Climax (Sask.)	700	850	-	600	250
Covey Hill (Qc)	-	700	6	-	694
Dundee (Qc)	700	815	90	-	725
Fortune (T.-N.)	-	1 052	1 000	52	-
Franklin Centre (Qc)	700	700	6	-	694
Fraser (C.-B.)	1 440	1 503	1 503	-	-
Hemmingford (Qc)	947	947	947	-	-
Jamieson Lines (Qc)	-	700	6	-	694
Little Gold (C.-B)	800	600	-	-	600
Noyan (Qc)	1 817	1 974	1 974	-	-
Rainy River (Ont.)	500	800	87	-	713
Roosville (C.-B.)	900	1 360	35	1 300	25
Windygates (Man.)	-	700	2	-	698
Winkler (Man.)	-	700	2	-	698

4. Recettes

Le tableau 34 est une décomposition des recettes de Douanes et Accise pour les exercices 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989.

Tableau 34: Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	1988-89	1987-88	1986-87
Douanes			
Droits à l'importation	5 033 226	4 883 825	4 641 099
Carburants moteurs - essence	36 274	28 410	9 498
Taxes de vente (importations)	2 397 489	2 182 201	2 007 183
Autres taxes d'accise (importations)	72 807	87 750	85 633
Recettes non fiscales	23 391	20 797	21 702
Droits à l'exportation des produits de bois d'oeuvre perçus pour le compte des provinces	52	54	29
Total des recettes - Douanes	7 563 239	7 203 037	6 765 144
Accise			
Taxes de vente	14 047 756	11 538 354	10 613 171
Essence	2 184 815	2 311 894	1 330 442
Aviation et diesel	508 219	521 170	289 992
Autres taxes d'accise	1 322 214	1 434 415	1 262 735
Taxes relatives à l'énergie	-	-	1 457
Droits d'accise	1 452 935	1 459 927	1 469 424
Taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication	135 365	98 849	80 767
Recettes non fiscales	178	706	217
Recettes perçues au nom d'autres ministères			
Redevances d'indemnisation pétrolières	-	186	-
Taxe de transport aérien	498 942	435 022	347 842
Taxes relatives à l'énergie	-	18	631
Recettes perçues pour le compte des provinces			
Droits à l'exportation des produits de bois d'oeuvre	67 579	386 702	36 512
Total des recettes de l'Accise	20 218 003	18 187 243	15 433 190
RECETTES BRUTES	27 781 242	25 390 280	22 198 334
Moins: remboursements et drawbacks:			
Ministère	(1 424 354)	(1 442 465)	(1 196 957)
Autres ministères	-	(1 259)	(8 757)
Provinces	(812)	(229)	-
Moins: transferts à d'autres ministères	(498 942)	(433 967)	(339 716)
Moins: transferts aux provinces	(61 682)	(419 827)	-
Recettes nettes	25 795 452	23 092 533	20 652 904

Plusieurs facteurs influent directement sur le montant des recettes dans un exercice donné. Ces facteurs comprennent le niveau général de l'activité économique, les changements dans le taux de la taxe, l'accroissement, la limitation ou le retrait total des exemptions, l'imposition de nouvelles taxes ou l'octroi de nouveaux remboursements, l'effet de l'inflation et l'efficacité des opérations du Ministère au chapitre de l'examen, de la vérification et de l'exécution.

Lors de l'exercice 1988-1989, les perceptions brutes ont augmenté de 2,4 milliards de dollars, ou de 9,4 %. En 1988-1989, les rentrées des Douanes ont été de 360 millions de dollars, ou de 5 % supérieures à celles de 1987-1988. La hausse des recettes de l'Accise, de 2 milliards de dollars, ou de 11,2 %, était surtout imputable aux augmentations de la taxe de vente. Ces augmentations sont le reflet de récentes mesures budgétaires.

5. Coût net du programme

Le tableau 35 indique le coût net du programme. Les coûts des services fournis sans frais par d'autres ministères ne comprennent pas la dépréciation ou les locaux fournis sans frais par le Ministère.

Tableau 35: Coût net estimatif du Programme pour 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991	1989-1990
Dépenses de fonctionnement	535 314	489 931
Capital	13 739	9 336
Budget des dépenses principal	549 053	499 267
Services reçus sans frais		
Locaux		
- de Travaux publics Canada	28 000	29 631
Services d'émission de chèques		
- d'Approvisionnements et Services	997	1 042
Contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes et frais d'assurance		
- du Secrétariat du Conseil du Trésor	17 510	11 748
Autres services		
- d'autres ministères	7 487	7 405
	53 994	49 826
Coût total du programme	603 047	549 093
Moins: Recettes portées directement au crédit du Trésor*	(24 000)	(25 000)
Coût net estimatif du Programme	579 047	524 093

* recettes non fiscales seulement

6. Remises

Les décrets de remise tarifaire sont des mesures spéciales qui prévoient des exemptions totales ou partielles des droits de douane (et de la taxe de vente dans certains cas) qui doivent habituellement être payés sur les marchandises importées.

Les remises diffèrent des autres mesures d'exonération de droits du fait que leurs modalités sont adaptées à des circonstances ou à des besoins particuliers. C'est pourquoi elles sont généralement proposées lorsqu'il n'y a pas lieu d'accorder une exonération par voie de modification tarifaire statutaire (ou autres mesures sous forme de décret du conseil), ou en tant que mesures provisoires en attendant une modification tarifaire statutaire. La plupart des remises tarifaires sont recommandées pour corriger des anomalies ou des injustices découlant de situations particulières causées par la structure tarifaire au niveau des importations, ou pour procurer une aide à court terme à des fabricants canadiens donnés devant faire face à des problèmes sérieux de concurrence. D'habitude, le ministre du Revenu national parraine les remises qui sont nécessaires pour surmonter des problèmes dans l'application de la législation douanière et tarifaire et qui n'ont pas de répercussions sur l'économie ou la politique.

Les remises accordées en vertu de l'article 23 de la Loi sur la gestion des finances publiques ou de l'article 101 du Tarif des douanes sont signalées dans les Comptes publics pour l'exercice où elles ont été accordées. De plus, le ministre des Finances présente un rapport semestriel au Parlement sur les nouveaux décrets de remise, y compris ceux parrainés par le ministre du Revenu national. Les rapports semestriels décrivent les décrets de remise et indiquent le ministère ou l'organisme qui les a parrainés, les dispositions législatives aux termes desquelles la remise est accordée, le total, réel ou prévu, à remettre pour la durée de chaque décret, et les raisons de la prise de celui-ci.

B. Autres renseignements

Énoncé des principes opérationnels

La ligne de conduite de Douanes et Accise se fonde sur le principe selon lequel la vaste majorité du grand public est généralement désireuse d'observer la loi lorsqu'elle la connaît et lorsque cette dernière est appliquée de façon juste, uniforme et réceptive. Par conséquent, le Ministère a pour règle de gérer ses opérations de manière à encourager et à favoriser le respect volontaire et de réduire au minimum les exigences administratives des différentes lois qu'il applique. À cette fin, le Ministère s'est engagé à simplifier les processus relatifs à la prestation des services afin d'éliminer les obstacles de nature administrative qui entravent le respect volontaire et de diminuer les coûts et les efforts que ces obstacles occasionnent, tant aux clients qu'au Ministère lui-même.

En dépit du fait que le public est considéré comme étant désireux d'observer la loi, il est inévitable que certaines personnes essaient de se soustraire à la loi afin de favoriser leurs gains personnels. Dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches, le Ministère doit donc exercer des mesures qui permettront de maintenir un équilibre entre l'exécution et les services offerts. On peut atteindre cet équilibre en tentant principalement, dans le cadre de l'exécution, de déceler les quelques contrevenants. Ainsi, Douanes et Accise a adopté comme politique de prendre des mesures d'exécution sélectives qui ne nuisent pas aux services offerts et n'entravent pas l'observation de la loi.

Dans le cadre de l'application de son mandat, le Ministère se soucie constamment d'améliorer les services offerts au public. La notion de services offerts au public touche les programmes et les services offerts par le Ministère de même que notre comportement lors de la prestation de ces programmes et services. Nous devrons donc être conscients et compréhensifs à l'égard du public, de ses changements d'attitude, de ses inquiétudes à titre de contribuables, de la nouvelle technologie et des pratiques commerciales ainsi que des changements sociaux si nous désirons conserver une attitude réceptive. Pour ce faire, la direction de Douanes et Accise s'est engagée à créer une ambiance où l'innovation est encouragée et exprimée par l'amélioration des pratiques de gestion.

Une bonne communication avec le public constitue un facteur primordial pour offrir des services de qualité. Mieux le simple citoyen comprendra et acceptera la loi, plus il sera porté à l'observer. Le Ministère désire que les communications visent principalement à améliorer, d'une façon complète et intelligible, la compréhension du public face à ses droits et obligations ainsi que les renseignements ayant trait aux services, programmes et installations. Par conséquent, le Ministère sollicitera régulièrement l'opinion de ses groupes clients et il favorisera des mécanismes de consultation lors de l'élaboration de ses politiques, de ses initiatives et des questions liées aux lois, de manière à ce que leurs objectifs, tout comme les nôtres, soient atteints. Le Ministère cherchera aussi à décentraliser de

façon efficiente les pouvoirs et les responsabilités afin que ses clients puissent se prévaloir plus facilement des services requis dans des endroits situés plus près de leur activité.

En outre, le Ministère reconnait que les ressources humaines dont il dispose constituent son meilleur atout. La participation et la collaboration des employés au succès que remporteront les efforts déployés par le Ministère font partie intégrante de la politique ministérielle en matière de gestion. Le Ministère adoptera aussi une politique d'encouragement à la communication interne et à la formation qui préparera et appuiera nos employés lors de l'exécution de leurs tâches. En conséquence, de nouvelles initiatives, visant ou non des systèmes, ne seront prises que lorsque leur incidence sur le public, le personnel et le milieu de travail aura été déterminée et comprise par toutes les parties en cause.

Le Ministère reconnait également que l'établissement de relations saines entre le syndicat et la gestion constitue un aspect important des relations efficaces avec les employés. Le Ministère s'engage donc à négocier d'une manière franche avec les syndicats concernés et à soulever les points pour lesquels il cherche des solutions mutuellement satisfaisantes.

Lois appliquées en tout ou en partie par Douanes et Accise

Loi concernant l'exécution des dispositions du Traité conclu entre le Canada et les États-Unis en vue de la suppression de la contrebande
Loi sur l'aéronautique
Loi sur les maladies et la protection des animaux
Loi sur le contrôle de l'énergie atomique

Loi sur les normes des produits agricoles du Canada
Loi sur la Corporation commerciale canadienne
Loi sur les produits laitiers du Canada
Loi sur la Société canadienne des ports
Loi sur la Société canadienne des postes
Loi sur la marine marchande du Canada
Loi sur les ressources en eau du Canada
Loi sur la citoyenneté canadienne
Loi sur la Commission canadienne du lait
Loi canadienne sur la protection de l'environnement
Loi sur la Commission canadienne du blé
Loi sur la protection des pêcheries côtières
Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation
*Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
Loi sur le droit d'auteur
Code criminel du Canada
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels
Loi sur les douanes
Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise
Tarif des douanes

Loi sur le ministère du Revenu national
Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires et l'exonération de droits

Loi sur l'administration de l'énergie
Loi sur les contaminants de l'environnement
Loi sur les explosifs
Loi sur l'accise
Loi sur la taxe d'accise
Loi sur les licences d'exportation et d'importation

* Cette convention internationale n'est pas une loi du parlement. Elle est appliquée en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Loi sur les engrais chimiques
Loi sur l'inspection du poisson
Loi sur les pêcheries
Loi des aliments et drogues
Loi sur le libre-échange

Loi sur l'exportation du gibier
Loi sur la Commission des ports de Hamilton
Loi sur la Commission des ports
Loi sur les produits dangereux

Loi sur l'immigration
Loi sur l'importation des boissons enivrantes
Loi sur l'inspection et la vente
Loi sur la Commission de la frontière internationale

Loi sur les animaux de ferme et leurs produits
Loi sur la généalogie des animaux

Loi sur les viandes et conserves alimentaires
Loi sur l'importation de la viande
Loi sur l'inspection des viandes
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles
Loi sur la sécurité des pneus de véhicules automobiles

Loi sur les stupéfiants
Loi sur l'Office national de l'énergie
Loi sur la taxe de vente en détail dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse

Loi sur les produits antiparasitaires
Loi sur la quarantaine des plantes
Loi sur le poinçonnage des métaux précieux
Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales
Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
Loi sur les ports et installations de port publics

Loi sur la quarantaine

Loi sur les dispositifs émettant des radiations
Loi sur la radio
Loi sur les chemins de fer

Loi relative aux semences
Loi sur les mesures spéciales d'importation
Loi sur le droit à l'exportation de produits de bois d'oeuvre
Loi sur la statistique

Loi sur la Commission du textile et du vêtement
Loi sur l'étiquetage des textiles
Loi sur la Commission des ports de Toronto
Loi sur les marques de commerce
Loi sur les transports
Loi sur le transport des marchandises dangereuses

Loi sur les bateaux sauveteurs des États-Unis

Loi sur les forces étrangères présentes au Canada

INDEX DOUANES ET ACCISE

Accord de libre-échange: Canada et États-Unis . . . 6-10, 15, 17, 36, 46, 49
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce 10, 15
Activité Accise 13, 23
-Aperçu des résultats 26
-Données sur le rendement 25
-Résultats financiers 25
-Sommaire des ressources 24
Activité Administration ministérielle 13
-Résultats financiers 48
-Sommaire des ressources 48
Activité Douanes 13, 34
-Aperçu des résultats 37
-Données sur le rendement 36
-Résultats financiers 36
-Sommaire des ressources 35
Aéroport international Pearson 6, 7, 16, 36, 46
Antidumping 11, 43
Arbitrage 21
Efficacité du programme de l'activité Accise
-Droits d'accise 19
-Perception des recettes 20
-Vérification et exécution 21
Efficacité du programme de l'activité Douanes
-Administration tarifaire 22
-Arbitrage 21
-Loi sur les douanes 22
Évaluations de l'activité Accise 19
Loi sur les douanes 21
Loi sur les mesures spéciales d'importation 39, 44
Lois appliquées par Douanes et Accise 11, 60
Mesures de réduction des années-personnes 6, 8, 18, 33, 46, 49
Programme d'aide aux contribuables 28
Programme de ristourne de la taxe de vente sur l'essence et le carburant diesel 10, 17, 25, 32
Projet de loi C-117 29
Projet de loi C-80 29
Réforme de la taxe à la consommation 18
Remises 57
Sous-activités de l'Accise
-Appels 24
-Gestion et soutien du programme 24
-Interprétation fiscale 23, 27
-Perception des recettes 23, 29
-Politique et systèmes 24
-Vérification et exécution 21, 23, 30

Sous-activités de l'Administration ministérielle
-Administration du personnel 47
-Communications 47
-Gestion ministérielle 47
-Haute direction 47
-Vérification et évaluation 47
Sous-activités des Douanes
-Appréciation et rajustements 34, 42
-Élaboration de programmes/mise à jour de systèmes 35
-Gestion et soutien des programmes 35
-Interprétation de la politique et appels 34, 43
-Opérations des bureaux 34, 41
Stratégie nationale de lutte antidrogue 6, 8, 15
Système commercial de l'Accise 9, 10, 18, 25, 49
Système d'alarme et de sécurité personnelle 17, 46, 49, 54
Système de renseignements sur les décisions de l'Accise 28
Système harmonisé 45
Tarif des douanes 22, 34, 45
Taxe sur les produits et services 6, 7, 9, 15, 18, 25, 54